



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARENTE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°16-2017-022

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2017

Sommaire

Agence régionale de la santé

- 16-2017-06-27-005 - Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteauneuf sur Charente (3 pages) Page 3
- 16-2017-06-26-004 - Décision-Listes-Hydrogéologues Agréés-Charente 16.doc (6 pages) Page 7

Direction départementale des Finances Publiques

- 16-2017-06-27-006 - délégations en matière de contentieux et gracieux fiscal au 03072017 (2 pages) Page 14

Direction des territoires

- 16-2017-06-26-001 - Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles dans le département de la Charente - Campagne de destruction 2017-2018 (4 pages) Page 17

Préfecture

- 16-2017-06-21-001 - AP 21 06 2017 et statuts (5 pages) Page 22
- 16-2017-06-27-001 - AP MED 27062017 (4 pages) Page 28
- 16-2017-06-26-003 - Arrêté constatant le périmètre du syndicat mixte du pays Sud Charente (2 pages) Page 33
- 16-2017-06-28-002 - arrêté modifiant la décision institutive du syndicat intercommunal des restaurants scolaires de Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac (4 pages) Page 36
- 16-2017-06-21-002 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion du 14 juillet 2017 (56 pages) Page 41
- 16-2017-06-26-002 - arrêté portant autorisation d'occuper temporairement, sur le territoire de la commune de Roumazières-Loubert, les terrains nécessaires à la réalisation de la déviation temporaire de la RN 141 dans le cadre des travaux liés à l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne (7 pages) Page 98
- 16-2017-06-27-004 - Arrêté préfectoral modifiant l'implantation du bureau de vote de la commune de Fouqueure. (1 page) Page 106
- 16-2017-06-27-002 - Arrêté renouvelant l'agrément de l'UDPS 16 pour assurer les premiers secours (2 pages) Page 108
- 16-2017-06-27-003 - Arrêté renouvelant l'agrément de l'UFOLEP 16 pour assurer des formations aux premiers secours (2 pages) Page 111
- 16-2017-06-26-005 - avis CDAC du 20 juin 2017 Touvérac (2 pages) Page 114
- 16-2017-06-26-006 - périmètres de protection « Les Seigelards » sur la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE (19 pages) Page 117

UD DIRECCTE

- 16-2017-06-28-001 - Arrêté portant affectation des agents de contrôle dans l'Unité de Contrôle de la Charente et gestion des intérim (8 pages) Page 137

Agence régionale de la santé

16-2017-06-27-005

Arrêté modifiant la composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de Châteauneuf sur
Charente

Modifiant la composition nominative
du conseil de surveillance du centre hospitalier de
Châteauneuf-sur-Charente

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-1 et suivants et R. 6143-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du 14 avril 2017 portant délégation permanente de signature ;

Vu l'arrêté n° 2015-758 du 2 juin 2015 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteauneuf-sur-Charente ;

Vu le courriel du centre hospitalier de Châteauneuf-sur-Charente du 20 juin 2017 demandant des modifications dans la composition du conseil de surveillance de l'établissement et notamment concernant les représentants du personnel ;

ARRETE

Article 1^{er} - Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteauneuf-sur-Charente, établissement public communal de santé, est composé de 9 membres.

Article 2 : Sont membres du conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteauneuf sur Charente :

I Membres ayant voix délibérative :

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- **Monsieur Jean-Louis LEVESQUE**, Maire de Châteauneuf sur Charente,
- **Monsieur Christian DUFRONT**, représentant du conseil communautaire de Grand Cognac,
- **Monsieur le président du conseil départemental de Charente** ou son représentant **Monsieur Jean-Paul ZUCCHI**.

2° Au titre des représentants du personnel :

- **Madame le docteur Mercédès GARCIA CRUZ**, membre de la commission médicale d'établissement – CME,
- **Madame Sabrina CHABOT**, membre de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques – CSIRMT,
- **Madame Lorette VILLOT**, membre désigné pour les organisations syndicales ;

3° Au titre des personnalités qualifiées :

- **Monsieur Gérard SAN AGUSTIN**, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- **Madame Bénédicte MATHEY**,
- **Madame Raymonde VASLIN**, représentants des usagers désignés par le préfet de Charente ;

II Membres ayant voix consultative :

- le vice-président du directoire du centre hospitalier de Châteauneuf-sur-Charente,
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine,
- le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique au sein du centre hospitalier de Châteauneuf-sur-Charente, si cette structure existe,
- le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie – CPAM - de la Charente,
- un représentant des familles de personnes accueillies dans les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD.

Article 3 - La durée des fonctions de membre de conseil de surveillance est de cinq ans.

Le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve des dispositions de l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Si un membre cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est pourvu, dans le délai de trois mois, à son remplacement dans les mêmes conditions. Dans ce cas, le mandat du nouveau membre prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

Article 4 - Le président du conseil de surveillance est élu pour une durée de cinq ans parmi les membres représentant les collectivités territoriales ou les personnalités qualifiées.

Article 5 - Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, de sa publication, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé,
par délégation,
Le directeur de la délégation départementale,



Joël LACROIX

Agence régionale de la santé

16-2017-06-26-004

Décision-Listes-Hydrogéologues Agréés-Charente 16.doc

*Liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région
Nouvelle-Aquitaine et la désignation des hydrogéologues agréés coordonnateurs et de leurs
suppléants*

fixant la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Nouvelle-Aquitaine et la désignation des hydrogéologues agréés coordonnateurs et de leurs suppléants

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Santé Environnement

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1321-2, R.1321-6, R.1321-11, R.1321-14, R. 1322-5 et R.1322-13 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature 14 avril 2017 publiée au RAA du 14 avril 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2011 relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d'hygiène publique modifié par arrêté du 21 décembre 2015;

Vu la décision du 7 avril 2017 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ouvrant un appel à candidatures en vue de l'établissement des listes d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les avis des services compétents de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

DECIDE

Article 1 : La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique et la liste complémentaire pour les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine figurent en annexe de la présente décision.

Article 2 : La validité des listes présentées en annexe de la présente décision est fixée pour une période de 5 ans à compter du 29 juin 2017.

Article 3 : Pendant la durée de la période d'agrément, les hydrogéologues des listes complémentaires, pourront en tant que de besoin, être nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 : Sauf notification contraire aux hydrogéologues qui ne bénéficient plus d'agrément à compter du 29 juin 2017, ces derniers ont six mois pour rendre leur avis sur les dossiers en cours. Si ce délai est insuffisant, le dossier pourra être attribué, à leur demande, à un nouvel hydrogéologue.

Article 5 : La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine et de chacun de ses départements.

Bordeaux, le **26 JUIN 2017**

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,
par déléguation,
La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

ANNEXE

Département de la Charente (16)

Coordonnateur : M. JEUDI de GRISSAC Bruno

Suppléant : M. LEMORDANT Yves

Liste principale :

M. BARRIERE Jérôme
M. BEAULIEU Gilbert
M. BICHOT Francis
M. DUBREUILH Jacques
M. JEUDI de GRISSAC Bruno
M. LEMORDANT Yves
Mme MARSAC BERNEDE Marie-
Jacqueline
M. MARTIN Gilles
M. MOREAU Christian-Fabrice
M. ROUX Jean-Claude
M. SQUARCIONI Patrice

Liste complémentaire :

M. FOLIOT Michel
M. JOUSSEIN Emmanuel
M. LEFORT Gérard
M. RAZACK Moumtaz
M. ROGER Arnaud
M. VENGUD Marc

Département de la Charente-Maritime (17)

Coordonnateur : M. ARMAND Claude

Suppléant : M. LAMBERT Marc

Liste principale :

M. ARMAND Claude
M. BEAULIEU Gilbert
M. BICHOT Francis
M. DUBREUILH Jacques
M. FOLLIOU Michel
M. JEUDI de GRISSAC Bruno
M. LAMBERT Marc
M. MOREAU Christian-Fabrice
Mme. NADAUD Hélène
M. ROGER Arnaud

Liste complémentaire :

M. AUDIGER Baptiste
M. AUROUX François
M. BARRIERE Jérôme
M. JOUSSEIN Emmanuel
Mme MARSAC BERNEDE Marie-
Jacqueline
M. RAZACK Moumtaz
M. VENGUD Marc

Département de la Corrèze (19)

Coordonnateur : M. MUET Philippe

Suppléant : M. LAPUYADE Frédéric

Liste principale :

M. CHALIER Marc
M. FABRE Jean-Paul
M. FLOC'H Jean-Pierre
Mme GALLAT Geneviève
M. JOUSSEIN Emmanuel
M. LAPUYADE Frédéric
M. MUET Philippe

Liste complémentaire :

M. ARMAND Claude
M. AUROUX François
Mme JACQUEMAIN Nathalie
M. ROGER Arnaud
M. TREMOULET Joël

Département de la Creuse (23)

Coordonnateur : M. FLOC'H Jean-Pierre

Suppléant : M. JOUSSEIN Emmanuel

Liste principale :

M. FABRE Jean-Paul
M. FLOC'H Jean-Pierre
Mme GALLAT Geneviève
M. JOUSSEIN Emmanuel

Liste complémentaire :

Mme LEBLOND Marie-Emilie
M. MOREAU Mickael
M. ROGER Arnaud

Département de la Dordogne (24)

Coordonnateur : Mme MARSAC BERNEDE Marie-Jacqueline

Suppléant : M. BICHOT Francis

Liste principale :

M. ARMAND Claude
M. AUROUX François
M. BICHOT Francis
M. DUBREUILH Jacques
M. FABRE Jean-Paul
M. JEUDI de GRISSAC Bruno
M. JOUSSEIN Emmanuel
M. LAPUYADE Frédéric
Mme MARSAC BERNEDE Marie-
Jacqueline
Mme NADAUD Hélène
M. SIREAU Olivier
M. VENGUD Marc

Liste complémentaire :

M. AUDIGER Baptiste
M. COMBAUD Adrien
M. LAMBERT Marc
M. LEFORT Gérard
M. ROGER Arnaud
M. SQUARCIONI Patrice
M. TREMOULET Joël

Département de la Gironde (33)

Coordonnateur : Mme MARSAC BERNEDE Marie-Jacqueline

Suppléant : M. ARMAND Claude

Liste principale :

M. ARMAND Claude
M. AUDIGER Baptiste
M. BICHOT Francis
M. DUPUY Alain
Mme DUPUY Monika
M. FOLLIOT Michel
Mme MARSAC BERNEDE Marie-
Jacqueline
Mme NADAUD Hélène
M. SIREAU Olivier
M. VENGUD Marc

Liste complémentaire :

M. AUROUX François
M. COMBAUD Adrien
Mme JACQUEMAIN Nathalie
M. LEFORT Gérard
M. MARSAUD Bruno
M. MARTIN Gilles
M. MOREAU Christian-Fabrice
M. PRYET Alexandre
M. ROGER Arnaud
M. SOUBELET François

Département des Landes (40)

Coordonnateur : M. ARMAND Claude

Suppléant : M. PAULIN Charly

Liste principale :

M. ARMAND Claude
M. AUROUX François
M. BICHOT Francis
M. DUBREUILH Jacques
M. FOLLIOU Michel
M. OLLER Georges
M. PAULIN Charly
M. PELLIZARO Henri
M. SIREAU Olivier
M. SOUBELET François
M. VENGUD Marc

Liste complémentaire :

M. LAPUYADE Frédéric
M. LEFORT Gérard
Mme MARSAC BERNEDE Marie-
Jacqueline
M. ROGER Arnaud

Département du Lot-et-Garonne (47)

Coordonnateur : M. BICHOT Francis

Suppléant : M. ARMAND Claude

Liste principale :

M. ARMAND Claude
M. AUDIGER Baptiste
M. BICHOT Francis
M. CAPDEVILLE Jean-Pierre
M. CHEVALIER Jacques
M. DUBREUILH Jacques
M. FOLLIOU Michel
M. JOUSSEIN Emmanuel
M. LAPUYADE Frédéric
Mme MARSAC BERNEDE Marie-
Jacqueline
M. OLLER Georges
M. VENGUD Marc

Liste complémentaire :

M. ROGER Arnaud

Département des Pyrénées-Atlantiques (64)

Coordonnateur : M. OLLER Georges

Suppléant : M. BICHOT Francis

Liste principale :

M. ARMAND Claude
M. BICHOT Francis
M. CAPDEVILLE Jean-Pierre
M. HAUQUIN Jean-Paul
M. OLLER Georges
M. PELLIZARO Henri
M. VENGUD Marc

Liste complémentaire :

M. AUROUX François
M. FOLLIOU Michel
M. LEFORT Gérard
M. ROGER Arnaud
M. SOUBELET François

Département des Deux-Sèvres (79)

Coordonnateur : M. MOREAU Christian-Fabrice

Suppléant : M. LEMORDANT Yves

Liste principale :

M. BEAULIEU Gilbert
M. BOULAIS Adrien
M. FAISSOLLE Frédéric
M. GAILLARD Olivier
M. GALIA Marc
M. JEUDI de GRISSAC Bruno
M. LEMORDANT Yves
M. MOREAU Christian-Fabrice
M. MOREAU Mickael
M. SIBILEAU Lionel

Liste complémentaire :

M. ARNAULT Patrice
Mme NADAUD Hélène
M. PILLET Marc-Antoine
M. ROGER Arnaud

Département de la Vienne (86)

Coordonnateur : M. GIRARDEAU Franck

Suppléant : M. LEMORDANT Yves

Liste principale :

M. ARNAULT Patrice
M. BEAULIEU Gilbert
M. BOULAIS Adrien
Mme GALIA Hélène
M. GIRARDEAU Franck
M. JEUDI de GRISSAC Bruno
M. LAMBERT Marc
Mme LEBLOND Marie-Emilie
M. LEMORDANT Yves
M. MOREAU Christian-Fabrice
M. MOREAU Mickael
M. RAZACK Moumtaz

Liste complémentaire :

M. COLLIN Vincent
M. ROGER Arnaud

Département de la Haute-Vienne (87)

Coordonnateur : M. FLOC'H Jean-Pierre

Suppléant : M. JOUSSEIN Emmanuel

Liste principale :

M. BARRIERE Jérôme
M. FLOC'H Jean-Pierre
Mme GALLAT Geneviève
Mme JACQUEMAIN Nathalie
M. JOUSSEIN Emmanuel

Liste complémentaire :

M. BEAULIEU Gilbert
Mme LEBLOND Marie-Emilie
M. LEMORDANT Yves
M. ROGER Arnaud
M. SQUARCIONI Patrice

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-06-27-006

délégations en matière de contentieux et gracieux fiscal au
03072017

Direction départementale des Finances publiques de la Charente

Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Situation au 3 juillet 2017

Nom-Prénom	Responsable de service
Emmanuel CASTELLI	Services des Impôts des entreprises : SIE Angoulême
Sophie AYMARD	SIE Cognac
Reidha BENHAFESSA Françoise AUTEF Joël NICOLAS DE LAMBALLERIE	Service des impôts des particuliers : SIP Angoulême-ville SIP Angoulême-extérieur SIP Cognac
Jean LE CAMUS Philippe PINEAU Jean-Philippe DARRICADES	Services des impôts des Particuliers-Services des impôts des entreprises : Barbezieux ST Hilaire Confolens Ruffec
Damien THOMAS	Trésoreries mixtes : Trésorerie d'Angoulême municipale et amendes
Thierry ETHEVENIN Jean-Yves DANEY Isabelle BUTAUD Philippe ROOS Christine HENDRYCKS Françoise STIOPHANE Alain MALLARD François PEZE Régis BOMMELAER Jean-François VIAUX	Chalais Jarnac La Couronne La Rochefoucauld Mansle Montbron Rouillac Ruelle sur Touvre Roumazières-Loubert Villebois Lavalette
Philippe PERROY Marie-Line MOURIER Régine CALVEYRAC	Services de publicité foncière : SPFE Angoulême 1 Angoulême 2 Cognac
Laurence BOUILLAUD	Pôle de contrôle et d'expertise
Karine CHARBONNIER	Pôle de recouvrement spécialisé

Pascale SENSE	Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine
Christophe KRZCIUK	Brigade départementale de vérification

L' Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de la Charente,



Marie-José GUICHANDUT

Direction des territoires

16-2017-06-26-001

Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles dans le département de la Charente - Campagne de destruction 2017-2018

PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction départementale des territoires
Service Eau, Environnement et Risques

Arrêté

fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles dans le département de la Charente -Campagne de destruction 2017-2018

Le Préfet de la Charente,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.425-2, R.427-6 à R.427-25 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 (9°) et R. 2122-9-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2006-1503 du 29 novembre 2006 relatif à la destruction des animaux classés nuisibles et à l'usage des appeaux pour le grand gibier et modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise de gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classés nuisibles par arrêté du préfet ;

Vu l'avis de la CDCFS réunie le 23 juin 2017 dans sa formation spécialisée ;

Considérant que le classement ne vise pas l'éradication des espèces ;

Considérant l'incidence sur les activités agricoles, forestières, les dommages causés aux cultures et récoltes, dans le département de la Charente et la période à laquelle ils sont commis ;

Considérant la nécessité de maintenir la santé et la salubrité publique ;

En ce qui concerne les mammifères :

LAPIN DE GARENNE

Considérant que le lapin de garenne est présent au minimum sur la moitié du département ;

Considérant que le lapin de garenne organisé en colonies, peut provoquer des dégâts sur les productions agricoles ;

Considérant que les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunis dans sa formation spécialisée n'ont proposé aucune méthode alternative ;

En ce qui concerne les oiseaux :

PIGEON RAMIER

Considérant la présence du pigeon ramier sur l'ensemble du département de la Charente et que, depuis 1985, l'espèce est nicheuse sur le département ;

Considérant que la survie de l'espèce n'est pas mise en péril ;

Considérant que le pigeon ramier est un granivore à l'origine de dégâts agricoles, notamment sur semis de printemps ;

Considérant que les moyens alternatifs sont impossibles à mettre en place (filet), inefficaces (épouvantail) ou présentent peu de résultat (canon à gaz et cerf-volant) car limités dans le temps et en surface ;

Considérant qu'il est nécessaire d'agir rapidement si sa présence en grand nombre est localisée et si des dégâts agricoles sont avérés ;

Considérant que les membres de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunis dans sa formation spécialisée n'ont proposé aucune autre méthode alternative satisfaisante ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La destruction des animaux d'espèces classés nuisibles dans le département de la Charente est fixée comme suit :

ESPECES	LIEUX	MODE DE DESTRUCTION	PERIODE AUTORISEE
Lapin de garenne (oryctolagus cuniculus)	Agris, Angeac-Champagne, Aussac-Vadalle, Bouteville, Barbezieux, Brie s/Barbezieux, Baignes, Bors de baigne, Chasseneuil/bonnieure, Châteaubernard, Châtignac, Claix, Edon, Etagnac, Feuillade, Fouquebrune, Gensac-La-Pallue, Genté, Gimeux, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, La Couronne, La Rochefoucauld, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Maine de boixe, Marillac le Franc, Mouthiers s/Boême, Passirac, Pillac, Pleuville, Puyréaux, Rioux-martin Roullet ST Estèphe, Ruelle s/Touvre, Saint-Ciers/Bonnieure, Saint-Même les Carrières, Saint-Peuil, Saint-projet-saint-constant, Saint-Sulpice-de-Cognac, Salles d'Angles, Segonzac, Taponnat, Torsac, Vignolles, Villéjésus, Villognon, Voeuil et Giget, Yviers	A tir par arme à feu ou à tir à l'arc (sur autorisation individuelle du préfet)	Du 15 août au 10 septembre 2017 et du 1 ^{er} au 31 mars 2018
		Piégeage (sur déclaration)	Toute l'année
		Détirage au furet (sur autorisation individuelle du préfet)	Toute l'année
		Par rapace (sur autorisation individuelle du préfet)	Du 1 ^{er} mars au 30 avril 2018
Pigeon ramier (colomba palumbus)	Dans tout le département	Par tir, à poste fixe (sur autorisation individuelle du préfet)	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2017 et du 1 ^{er} mars au 30 juin 2018

L'utilisation de la carabine "22 long rifle" est autorisée pour la destruction à tir des espèces classées nuisibles.

Article 2 : La destruction des animaux classés nuisibles peut s'effectuer tous les jours par le propriétaire, possesseur ou fermier. Il intervient personnellement ou fait procéder à la destruction en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder.

La destruction par tir n'est possible que de jour avec un permis de chasser validé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant sa publication. L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le rejet du recours gracieux peut également être contesté devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture, le sous-préfet de Cognac et le sous-préfet de Confolens, les maires du département, la directrice départementale des territoires, le président de la fédération départementale des chasseurs et le service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Angoulême, le 26 juin 2017

P/Le Préfet

La Directrice Départementale
des Territoires

Bénédicte GENIN

Document non classifié

Préfecture

16-2017-06-21-001

AP 21 06 2017 et statuts

modifiant la décision institutive du SIVOS Mareuil Courbillac Plaizac Sonneville



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Cognac
Pôle développement Durable

ARRETE

MODIFIANT LA DÉCISION INSTITUTIVE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MAREUIL COURBILLAC PLAIZAC SONNEVILLE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 1977 modifié, autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation scolaire de MAREUIL COURBILLAC PLAIZAC SONNEVILLE ;

VU la délibération du 27 octobre 2016 par laquelle le comité syndical du SIVOS MAREUIL COURBILLAC PLAIZAC SONNEVILLE approuve la modification des statuts du SIVOS ;

VU les délibérations concordantes des communes membres approuvant la modification des statuts du SIVOS MAREUIL COURBILLAC PLAIZAC SONNEVILLE ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Yves LE MERRER, Sous-Préfet de COGNAC.

Considérant que les conditions de majorité requise prévues à l'article 5211-20 du CGCT sont réunies ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Cognac ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : Le dispositif de l'arrêté préfectoral modifié du 16 août 1977 est modifié comme suit :

«**Article 1er** : Est autorisée, entre les communes de MAREUIL, COURBILLAC et de ROUILLAC (pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciennes communes historiques de PLAIZAC et de SONNEVILLE), la création d'un SIVOS qui prend la dénomination de « Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Mareuil, Courbillac, Plaizac et Sonnevile. »

Article 2 : le syndicat a pour objet le fonctionnement d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui comprend :

- en matière scolaire :

. le service des écoles (acquisition du mobilier et des fournitures, recrutement et gestion des personnel de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) pour les classes maternelles et primaires,

- en matière périscolaire :

- . le service de ramassage scolaire,
- . le service de garderie
- . la cantine scolaire,
- . les charges afférentes à toutes activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires,

Article 3 : La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est calculée au prorata du nombre d'habitants ; la contribution par habitant sera augmentée de 20 % pour chacune des communes de MAREUIL et de COURBILLAC et diminué de 20 pour chacune des communes historiques de PLAIZAC et SONNEVILLE

Article 4 : Le syndicat sera administré par un comité composé de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par commune, désignés par les conseils municipaux des communes associées.

Le bureau sera composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Article 5 Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 6 : Le siège du syndicat est fixé au 21 rue des écoles – 16170 MAREUIL.

Article 7 : Le comptable de l'établissement public sera le trésorier de la commune dudit siège. »

ARTICLE 2 : Un exemplaire des statuts est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, selon les modalités suivantes :

- soit un recours administratif (recours gracieux devant l'autorité qui a pris la décision ou recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur) ;

- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

ARTICLE 4 : M. le Sous-préfet de COGNAC, Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques, M. le Président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de MAREUIL COURBILLAC PLAIZAC SONNEVILLE ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

A COGNAC, le 21 juin 2017

P/ LE PREFET et par délégation
Le Sous-Préfet



Jean-Yves LE MERRER

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 21 juin 2017
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet


Jean-Yves LE MERRER

STATUTS

Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de de Mareuil, Courbillac, Plaizac, Sonneville

Article 1er : Est autorisée, entre les communes de MAREUIL, COURBILLAC et de ROUILLAC (pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciennes communes historiques de PLAIZAC et de SONNEVILLE), la création d'un SIVOS qui prend la dénomination de "Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Mareuil, Courbillac, Plaizac et Sonneville".

Article 2 : le syndicat a pour objet le fonctionnement d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui comprend :

- en matière scolaire :

. le service des écoles (acquisition du mobilier et des fournitures, recrutement et gestion des personnel de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) pour les classes maternelles et primaires,

- en matière périscolaire :

. le service de ramassage scolaire,
. le service de garderie
. la cantine scolaire,
. les charges afférentes à toutes activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires,

Article 3 : La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est calculée au prorata du nombre d'habitants ; la contribution par habitant sera augmentée de 20 % pour chacune des communes de MAREUIL et de COURBILLAC et diminué de 20 pour chacune des communes historiques de PLAIZAC et SONNEVILLE

Article 4 : Le syndicat sera administré par un comité composé de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par commune, désignés par les conseils municipaux des communes associées.

Le bureau sera composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Article 5 Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 6 : Le siège du syndicat est fixé au 21 rue des écoles – 16170 MAREUIL.

Article 7 : Le comptable de l'établissement public sera le trésorier de la commune dudit siège.

Préfecture

16-2017-06-27-001

AP MED 27062017

arrêté de mise en demeure à l'encontre de la SARL LEBRUN EDOUX à SIREUIL de respecter les prescriptions réglementaires



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE MISE EN DEMEURE
DE RESPECTER LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES
à l'encontre de la Société Distillerie SARL LEBRUN EDOUX à SIREUIL**

Le préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 514-5,

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 16/06/2009 à la société SARL Distillerie LEBRUN EDOUX pour l'exploitation d'une distillerie d'alcool de bouche comprenant 8 alambics sur le site «Le Bourg» - 108 route de la Charente à SIREUIL ;

Vu l'inspection réalisée le 27/01/2017 par l'inspection des installations classées ;

Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier en date du 19/05 2017 conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;

Vu l'absence de réponse de l'exploitant à la transmission du rapport susvisé ;

Considérant que lors de la visite en date du 27/01/2017 les inspecteurs de l'environnement (spécialité installations classées) ont constaté les faits suivants, et que ces constats constituent un manquement aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé :

- la présence d'un by-pass sur la canalisation reliée au bassin à vinasses rendant possible le rejet des vinasses et des effluents de lavage des alambics directement au milieu naturel (or, l'article 6.2 précise que « *le rejet direct ou indirect de vinasses dans le milieu naturel est interdit* ») ;
- La fosse à vinasses n'est pas vidée et nettoyée régulièrement ce qui est à l'origine des odeurs nauséabondes dont se plaint le voisinage. La gestion de la fosse à vinasses n'est pas conforme aux dispositions de l'article 1.1.1.1 de l'annexe de l'arrêté préfectoral du 16/06/2009 ;
- l'absence de circuit fermé des eaux de réfrigération ; or, le rejet d'eaux chaudes directement dans le milieu naturel est interdit et contraire aux prescriptions de l'article 3.1.1.6 de l'annexe de l'arrêté préfectoral du 16/06/2009 ;
- les cuves inox situées dans le chai annexe, ne sont pas reliées à la terre et de plus l'exploitante n'a pas été en mesure de fournir un contrôle électrique de ses installations, ces dispositions ne sont pas conformes à celles fixées à l'article 6.2.3.3 de l'annexe de l'arrêté préfectoral du 16/06/2009 ;
- l'absence d'aire de chargement/déchargement des alcools matérialisée au sol et équipée d'une cuvette de rétention étanche permettant de récupérer tout écoulement et d'une installation permettant une liaison équipotentielle entre le camion citerne, le tuyau de dépotage et les installations de stockage. Aucune consigne n'est affichée à l'attention des opérateurs à proximité de ce lieu. Ceci est non conforme au point D-2 intitulé « Transports-chargements-déchargements » de l'annexe de l'arrêté préfectoral du 16/06/2009.

Considérant que ces inobservations sont susceptibles d'une part de polluer le ruisseau dit « Le Riz », affluent rive droite du fleuve Charente, puis le fleuve Charente, et d'autre part de constituer un risque accidentel ;

Considérant que ces inobservations conduisent à incommoder le voisinage en raison de nuisances olfactives récurrentes dues à la fosse à vinasses non curée et non vidangée régulièrement comme en témoigne les plaintes déposées par le maire de SIREUIL en 2016 et 2017, en soulignant la proximité de l'école primaire où ces odeurs incommodantes sont ressenties ;

Considérant les difficultés rencontrées par l'inspection pour accéder aux installations en présence de l'exploitante depuis le 08/08/2016, malgré les propositions d'inspections des 8/08, 9/09/ et 11/10/2016 et la visite inopinée du 17/01/2017 inabouties, cette dernière ayant conduit à fixer un ultime rendez-vous le 27/01/2017 ;

Considérant que face à ce manquement et à la récurrence des plaintes, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la société SARL Distillerie LEBRUN EDOUX représentée par Mme Catherine EDOUX DE LAFONT de respecter les prescriptions des articles 6.2 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009 et 1.1.1.1, 3.1.1.6, 3.3.2.11, 6.2.3.3-point 4, et D-2 de son annexe, afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente ;

A R R E T E

Article 1

La société Distillerie LEBRUN EDOUX représentée par Mme Catherine EDOUX DE LAFONT, gérante de l'installation de distillation sise au 108 route de la Charente, « Le bourg », sur la commune de SIREUIL est mise en demeure de respecter, dans les délais fixés, les dispositions des articles de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009 repris dans le tableau suivant :

Arrêté préfectoral (AP) du 16.06.2009 et son annexe	Respect des prescriptions techniques	Délai de mise en demeure à compter de la notification du présent arrêté
Art 6.2 de l'AP	- Élimination des vinasses <i>« Le rejet direct ou indirect de vinasses dans le milieu naturel est interdit »</i> . - Supprimer le by-pass existant sur la canalisation de raccordement reliant les alambics au bassin de stockage des vinasses	8 jours
Art 3.3.2.11 du titre 3 de l'annexe	- Collecte des effluents <i>« La dilution des effluents est interdite ; les rejets directs ou indirects d'effluents dans la (les) nappe(s) souterraine(s) ou vers les milieux de surface non visés par le présent arrêté sont interdits »</i> . - Supprimer le by-pass existant sur la canalisation de raccordement reliant les alambics au bassin de stockage des vinasses	8 jours

<p>Art 1.1.1.1 du titre 1 de l'annexe</p>	<p>- Gestion de l'établissement <i>« L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception,, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des installations pour (...) prévenir en toutes circonstances, l'émission, la dissémination ou le déversement, chroniques ou accidentels, directs ou indirect, de matières ou substances qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement ainsi que pour la conservation des sites et des monuments ».</i></p> <p>- Vider et nettoyer le bac à vinasses et le maintenir dans un état tel qu'il ne puisse être à l'origine d'odeurs gênantes pour le voisinage - La société LEBRUN-EDOUX devra fournir les justificatifs de l'évacuation et du traitement de vinasses conformément aux dispositions réglementaires.</p>	<p>8 jours</p>
<p>Art 3.1.1.6 du titre 3 de l'annexe</p>	<p>- Approvisionnement en eau : dernier paragraphe <i>« L'exploitant doit prendre toutes les dispositions nécessaires dans la conception des installations pour limiter la consommation d'eau . En particulier, la réfrigération des machines en circuit ouvert est interdite pour les distilleries ayant une capacité totale d'alambics au débordement supérieure à 10 m³ ».</i></p> <p>- Mettre en place un circuit fermé des eaux de refroidissement des alambics.</p>	<p>3 mois</p>
<p>Art 6.2.3.3- point 4 de l'annexe</p>	<p>- Installations électriques – Mise à la terre <i>* Vérification périodique des installations électriques</i> <i>« Toutes les installations électriques sont entretenues en bon état et vérifiées. (...)L'exploitant fait réaliser les vérifications périodiques par des personnes possédant une connaissance approfondie dans le domaine de la prévention des risques dus à l'électricité et des dispositions réglementaires qui y sont afférentes. La personne qui effectue les vérifications mentionne très explicitement les défauts relevés dans son rapport. L'exploitant conservera une trace écrite des éventuelles mesures correctives prises ».</i></p> <p>- Fournir le rapport de vérification périodique des installations électriques de l'établissement, comprenant le relevé des défauts éventuels et mesures correctives prises le cas échéant</p> <p><i>* Mise à la terre des équipements</i> - <i>«Chaque zone de chargement/ déchargement des alcools doit pouvoir être reliée électriquement au circuit général de terre».</i></p> <p>- Fournir une attestation de mise à la terre des équipements métalliques par une personne possédant une connaissance approfondie dans le domaine de la prévention des risques dus à l'électricité, conformément au paragraphe intitulé « Mise à la terre des équipements »</p>	<p>3 mois</p> <p>3 mois</p>
<p>Point D-2 de l'annexe</p>	<p>- Prévention des pollutions accidentelles Transports-chargements-déchargements <i>« Les aires de chargement/déchargement sont situées à l'intérieur du site et matérialisées au sol. Elles sont réservées uniquement au chargement et au déchargement des alcools de bouche dans des camions citernes ou des barriques. Chaque aire est associée à une cuvette de rétention étanche permettant de récupérer tout écoulement provenant du camion-citerne, des installations fixes de stockage ou des tuyaux de transfert lors des opérations de chargement ou déchargement. Cette cuvette a une capacité au moins égale au camion citerne le plus grand pouvant être admis sur l'aire. Chaque aire est équipée d'une installation permettant une liaison équipotentielle entre le camion citerne, le tuyau de dépotage et les installations de stockage. Des consignes sont établies pour le chargement/déchargement des camions, elles sont affichées à proximité de l'aire de dépotage. Elles précisent en particulier que tout chargement ou déchargement d'une citerne routière ne peut être effectué que si la liaison équipotentielle est assurée».</i></p> <p>- Créer une aire de chargement/déchargement destinée au dépotage des eaux de vie et afficher les consignes.</p>	<p>3 mois</p>

Article 2

Dans le cas où l'une des obligations fixées dans le tableau de l'article 1ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement.

Article 3 : Délais et voies de recours

La présente décision peut être contestée selon les modalités suivantes :

* soit un recours administratif (soit un recours gracieux devant le Préfet, soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) :

- par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- par les tiers dans un délai de deux mois à compter du jour de sa mise à disposition en mairie et préfecture.

Le recours administratif ne prolonge pas le délai de recours contentieux.

* soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers :

- par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- par les tiers dans un délai deux mois à compter du jour de sa mise à disposition en mairie et préfecture.

Aucun de ces recours n'a d'effet suspensif sur l'exécution de cette décision.

Article 4 : Exécution

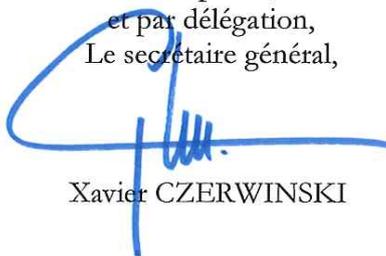
Le présent arrêté sera notifié à Madame Catherine EDOUX DE LAFONT, gérante de la société SARL Distillerie LEBRUN EDOUX et publié au recueil des actes administratifs du département.

Copie en sera adressée au secrétaire général de la préfecture, au maire de SIREUIL, au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

L'arrêté est consultable à la préfecture de la CHARENTE ainsi qu'à la mairie de SIREUIL.

A Angoulême, le
P/le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général,

27 JUIN 2017



Xavier CZERWINSKI

Préfecture

16-2017-06-26-003

Arrêté constatant le périmètre du syndicat mixte du pays
Sud Charente



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité, du conseil et
de l'intercommunalité
Affaire suivie par : Sylvie Collardeau
Tél : 05 45 97 62 61
Courriel : sylvie.collardeau@charente.gouv.fr

Arrêté constatant le périmètre du syndicat mixte du pays Sud Charente

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 2 février 1972 portant création du syndicat intercommunal à vocation multiple du Sud Charente, devenu syndicat mixte du pays Sud Charente ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 donnant délégation de signature à M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;

VU la délibération du 15 février 2017 du conseil de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne décidant l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du pays Sud Charente pour l'ensemble de son périmètre ;

VU la délibération du 20 mars 2017 du comité du syndicat mixte du pays Sud Charente prenant acte de cette décision ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes Lavalette Tude et Dronne est composée des communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Bardenac, Bazac, Bellon, Bessac, Blanzaguet-Saint-Cybard, Boisé-La Tude, Bonnes, Bors-de-Montmoreau, Brie-sous-Chalais, Chadurie, Chalais, Châtignac, Combiers, Courgeac, Courlac, Curac, Deviat, Edon, Fouquebrune, Gardes-le-Pontaroux, Gurat, Juignac, Laprade, Les Essards, Magnac-Lavalette-Villars, Médillac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Montmoreau, Nabinaud, Nonac, Orival, Palluaud, Pillac, Poullignac, Rioux-Martin, Ronsenac, Rouffiac, Rougnac, Saint-Avit, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Martial, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Romain, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette, Villebois-Lavalette et Yviers et qu'il convient de mettre en conformité l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

Adresse postale : 7,9 rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 61 00 - Serveur vocal 0.821.80.30.16
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h45 - Site internet : www.charente.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté préfectoral modifié du 2 février 1972 est complété comme suit :

«Article 1^{er} : Est autorisée entre :

- la communauté de communes des 4B Sud Charente - représentant les communes d'Angeduc, Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Bécheresse, Berneuil, Boisbretreau, Bors-de-Baignes, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Challignac, Champagne-Vigny, Chantillac, Chillac, Condéon, Côteaux du blanzacais, Etriac, Guimps, Guizengeard, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Montmérac, Oriolles, Passirac, Pérignac, Reignac, Saint-Aulais-La-Chapelle, Saint-Bonnet, Saint-Félix, Saint-Léger, Saint-Médard-de-Barbezieux, Saint-Palais-du-Né, Saint-Vallier, Sainte-Souline, Salles-de-Barbezieux, Sauvignac, Le Tâtre, Touvérac, Val des Vignes et Vignolles - ,

- la communauté de communes Lavalette Tude Dronne - représentant les communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Bardenac, Bazac, Bellon, Bessac, **Blanzaguet-Saint-Cybard**, **Boisné-La Tude**, Bonnes, Bors-de-Montmoreau, Brie-sous-Chalais, **Chadurie**, Chalais, Châtignac, **Combiers**, Courgeac, Courlac, Curac, Deviat, **Edon**, **Fouquebrune**, **Gardes-le-Pontaroux**, **Gurat**, Juignac, Laprade, Les Essards, **Magnac-Lavalette-Villars**, Médillac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Montmoreau, Nabinaud, Nonac, Orival, Palluau, Pillac, Poullignac, Rioux-Martin, **Ronsenac**, Rouffiac, **Rougnac**, Saint-Avit, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Martial, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Romain, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, **Vaux-Lavalette**, **Villebois-Lavalette** et Yviers -.

la création d'un syndicat qui prend la dénomination de "syndicat mixte du pays Sud Charente."

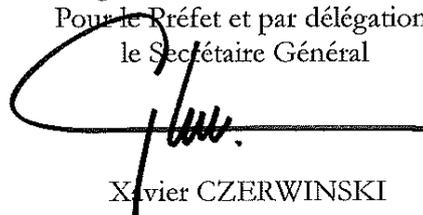
ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, selon les modalités suivantes :

- soit un recours administratif (recours gracieux devant l'autorité qui a pris la décision ou recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente, la directrice départementale des finances publiques de la Charente, le sous-préfet de Cognac, le président du syndicat mixte du pays Sud Charente et les présidents des communautés de communes des 4B Sud Charente et Lavalette Tude Dronne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angoulême, le 26 JUIN 2017

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Xavier CZERWINSKI

Préfecture

16-2017-06-28-002

arrêté modifiant la décision institutive du syndicat
intercommunal des restaurants scolaires de
Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité, du conseil
et de l'intercommunalité
Affaire suivie par Brigitte BRIGAND
Tél. : 05 45 97 62 89
Courriel : brigitte.brigand@charente.gouv.fr

Arrêté modifiant la décision institutive du syndicat intercommunal des restaurants
scolaires de Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 9 mars 1973 autorisant la création du syndicat des restaurants
scolaires de Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Xavier
CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;

VU la délibération du 7 juin 2017 du comité syndical du syndicat intercommunal des restaurants
scolaires de Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac décidant de modifier les statuts du syndicat ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de l'Isle-d'Espagnac (22/05/2017) et de
Ruelle-sur-Touvre (15/06/2017) acceptant la modification statutaire ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Charente ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}: Le dispositif de l'arrêté préfectoral modifié du 9 mars 1973 est remplacé par les
dispositions suivantes :

« **Article 1^{er}**: Est créé, entre les communes de Ruelle-sur-Touvre et de l'Isle-d'Espagnac, un syndicat qui
prend la dénomination de « **Syndicat Intercommunal de Restauration Collective** ».

.../...

Adresse postale : 7,9 rue de la Préfecture - CS 92301 - 16023 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 61 00 - Serveur vocal : 0.821.80.30.16
Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h45 - Site internet : www.charente.gouv.fr

Article 2 : Le syndicat a pour objet la restauration collective qui comprend la restauration scolaire et la restauration sociale. Cela se traduit par :

* la réalisation et la gestion des équipements liés à la production de repas ainsi que leur livraison ;

* la restauration scolaire :

- gestion des restaurants scolaires situés dans le périmètre du syndicat (fabrication des repas, service des repas, surveillance des élèves) ;

* la restauration sociale :

- portage des repas au domicile de personnes âgées (60 ans et plus) et de personnes handicapées, de personnes sous protection (tutelle, curatelle, etc) ;
- restauration collective en direction des personnels des collectivités adhérentes.

Article 3 : Le syndicat est habilité à exécuter des prestations relevant de son domaine de compétence pour le compte de collectivités territoriales et d'établissements publics ainsi que pour le compte d'associations de type loi 1901 sises dans le périmètre intercommunal et d'organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine social.

Article 4 : Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 5 : Le siège du syndicat est fixé 14 rue Frantz Schubert à Ruelle-sur-Touvre.

Article 6 : Le syndicat est administré par un comité composé de cinq délégués par commune membre de syndicat.

Article 7: La contribution des communes aux dépenses du syndicat est calculée proportionnellement au nombre de rationnaires de chaque commune ».

ARTICLE 2 : Le comptable du syndicat est le trésorier de la commune siège.

ARTICLE 3 : Un exemplaire des statuts modifiés est annexé au présent arrêté.

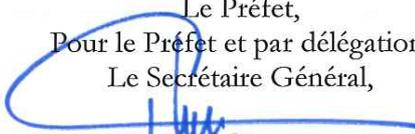
ARTICLE 4 Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, selon les modalités suivantes :

- soit un recours administratif (recours gracieux devant l'autorité qui a pris la décision ou recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente, la directrice départementale des finances publiques de la Charente, le président du syndicat intercommunal des restaurants scolaires de Ruelle-sur-Touvre et l'Isle-d'Espagnac et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angoulême, le 28 JUIN 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Xavier CZERWINSKI



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
du 28 Juin 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Xavier CZERWINSKI

Statuts

Article 1^{er} : Est créé, entre les communes de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac, un syndicat qui prend la dénomination de « Syndicat Intercommunal de Restauration Collective ».

Article 2 : Le Syndicat a pour objet la restauration collective qui comprend la restauration scolaire et la restauration sociale. Cela se traduit par :

*la réalisation et la gestion des équipements liés à la production de repas ainsi que leur livraison,

*la restauration scolaire :

- gestion des restaurants scolaires situés dans le périmètre du Syndicat (fabrication des repas, service des repas, surveillance des élèves)

* la restauration sociale :

- portage des repas au domicile de personnes âgées (60 ans et +) et de personnes handicapées, de personnes sous protection (tutelle, curatelle etc).

- restauration collective en direction des personnels des collectivités adhérentes,

Article 3 : Le Syndicat est habilité à exécuter des prestations relevant de son domaine de compétence pour le compte de collectivités territoriales et d'établissements publics ainsi que pour le compte d'associations de type loi 1901 sises dans le périmètre intercommunal et d'organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine social.

Article 4 : Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 5 : Le siège du Syndicat est fixé 14 rue Frantz Schubert à Ruelle sur Touvre.

Article 6 : Le Syndicat est administré par un comité composé de cinq délégués par commune membre de syndicat.

Article 7 : La contribution des communes aux dépenses du Syndicat est calculée proportionnellement au nombre de rationnaires de chaque commune.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RESTAURANTS SCOLAIRES
DE RUELLE SUR TOUVRE ET DE L'ISLE D'ESPAGNAC
14, Rue Frantz Schubert | 16600 Ruelle-sur-Touvre | 05 45 68 06 84
Site internet : cuisincentralevillement.fr



Préfecture

16-2017-06-21-002

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du
travail - Promotion du 14 juillet 2017



ARRÊTÉ
Portant attribution de la médaille d'honneur du travail,
Promotion du 14 juillet 2017

Le Préfet de la Charente
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

SUR proposition de la directrice de cabinet,

A R R Ê T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALBERT Bernard**
Conducteur poids lourd, Groupe BERTO, YVRAC.
demeurant à LA ROCHEFOUCAULD
- **Monsieur ALBERTY Frédéric**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC
- **Monsieur ALLAFORT Michaël**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MERPINS
- **Madame ALLARD DEMOND Christel**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BRIE
- **Monsieur ARNAUDEIX Christian**
Étancheur / Bardeur, D.M.E., BALZAC.
demeurant à JARNAC
- **Monsieur AUPY Arnaud**
Chauffeur livreur, CERP BRETAGNE ATLANTIQUE, SAINT-BRIEUC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE
- **Monsieur AUTIN Cyril**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BASSAC

- **Madame AUTIN Morgane**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BASSAC

- **Monsieur AVRIL Jean-Christophe**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à AMBERNAC

- **Madame BARDOULAT Sylvie**
Assistante commerciale et administrative, LINEA GLOBAL DESIGN, CHAMPNIERS.
demeurant à FLEAC

- **Madame BARRAUD Nathalie**
Chef de groupe, FIDUCIAL INFORMATIQUE SA, ANGERS.
demeurant à LES PINS

- **Monsieur BARREAUD Guillaume**
Électromécanicien, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à JUILLAC-LE-COQ

- **Monsieur BAUDON Nicolas**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VOEUIL-ET-GIGET

- **Monsieur BECANNE Franck**
Responsable cellule logistique, GARANDEAU BETONS, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à COGNAC

- **Madame BENETAUD Sylvie**
Technicien expert, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à LES ADJOTS

- **Madame BENOIST Manuela**
Caissière gondolière, SOJODIS SAS LEADER PRICE, CHAMPNIERS.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame BERNAZEAU Béatrice**
Juriste, CAPEB Charente, ANGOULEME.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur BERTRAND Franck**
Responsable de lots de programme, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à MOUTHIERS-SUR-BOEME

- **Monsieur BILLAUD Éric**
Cariste presse déchets, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur BILLAUD Pascal**
Cariste expéditions, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à SURIS

- **Monsieur BLANCHET Sébastien**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-AMANT-DE-NOUERE

- **Madame BOIREAU Alexandra**
Employée de maison, LOGIS D'UFFAUT, SAINT-BRICE.
demeurant à CHATEAUBERNARD

- **Madame BOISNARD Lydia**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à FLEAC

- **Monsieur BOISSEAU Cyril**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Madame BOITEUX Cyrille**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION FAMILIALE PAYS DU COGNAC, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur BONNEAUD Hervé**
Opérateur CU, S.N.R.I., RUFFEC.
demeurant à RUFFEC

- **Madame BONNET Jocelyne**
Technicien de prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à GONDEVILLE

- **Monsieur BONNY Stéphane**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHERVES-CHATELARS

- **Madame BORIE Ann-Gaëlle**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COULGENS

- **Monsieur BOUCHES Ludovic**
Agent logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BOUGEALT Alain**
Responsable pôle prof.et pat. 2, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à LINARS

- **Madame BOURGOIN Sylvie**
Correspondante commerciale, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
demeurant à ETAGNAC

- **Monsieur BOURON Dominique**
Chargé d'affaires, RIDORET MENUISERIE, LA ROCHELLE.
demeurant à GARAT

- **Madame BOYER Fabienne**
Contrôleur qualité, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à NIEUIL

- **Monsieur BRANDY Pascal**
Cariste presse palettes, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur BRECHET Patrick**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BOUTEVILLE

- **Monsieur BROCHET Alain**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE

- **Madame BRUMAUD Béatrice**
Magasinier, SAFT, NERSAC.
demeurant à BRIE

- **Madame BURGEVIN Caroline**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BOURG-CHARENTE

- **Madame CANIT Cécile**
Rédacteur juridique, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur CARLOS Jonhy**
Magasinier, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame CAVILLAC Amélie**
Technicienne d'essai, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur CELERIER Thierry**
Outilleur, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur CERASA Christophe**
Comptable, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à SURGERES

- **Madame CHAILLOU Thérèse**
Opératrice de production niv.1, DAVIGEL SAS, DIEPPE.
demeurant à SALLES-D'ANGLES

- **Madame CHAMBON Djemila**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à DOUZAT

- **Monsieur CHAMBON Ludovic**
Responsable de lot de programme, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à COULGENS

- **Monsieur CHAMOULAUD Hervé**
Conducteur, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur CHAMPALOUX Noël**
Chauffeur magasinier, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à AGRIS

- **Monsieur CHANTERAUD Pascal**
Préparateur, ITM LEMI Base d'Anais, ANAIS.
demeurant à BRIE

- **Monsieur CHAPELET Christophe**
Opérateur de production, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à VOEUIL-ET-GIGET

- **Madame CHARETIER Patricia**
Réfèrent tech. recouvrement, URSSAF de Poitou-Charentes, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur CHARRIER Hervé**
Bobineur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Monsieur CHASTENET Arnaud**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à TAPONNAT-FLEURIGNAC

- **Monsieur CHERPI Sébastien**
Chef d'agence, SAUR, VANNES.
demeurant à GARAT

- **Monsieur CHEVALIER Didier**
Conseiller, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, SAINT BENOIT.
demeurant à COGNAC

- **Madame CHIVAILLE Sandrine**
Conseiller en clientèle, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Monsieur COLOMBIER Christian**
Conducteur façonnage polyvalent, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à GENUILLAC

- **Madame COUNILH Marie-Pierre**
Approvisionneur, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à MORNAC

- **Monsieur COURTIN Christophe**
Agent de maintenance, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur COUSTEAU Sébastien**
Responsable secteur finition, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à SIGOGNE

- **Monsieur CREVEL Jean-Luc**
Employé exploitation hautement qualifié, ITM LEMI Base d'Anais, ANAIS.
demeurant à VINDELLE

- **Monsieur CULERRIER Thierry**
Conducteur régleur 212 jet 4 couleurs, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame DA SILVA Sylvie**
Technicienne de surface, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DAUGE Richard**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DEMAILLE Xavier**
Responsable fabrication et achats, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à CHASSORS

- **Monsieur DEMINIER Cyrille**
Fondeur verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à ANGEAC-CHAMPAGNE

- **Madame DEMON Caroline**
Animatrice qualité, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur DENIS Hervé**
Employé, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à SEGONZAC

- **Monsieur DESVAUX Jean-Luc**
Ingénieur, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame DHÉ Noëlle**
Opératrice de production, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur DUBREUIL Jérôme**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MOUTHIER-SUR-BOEME

- **Monsieur DUCLOUT Sébastien**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FLEAC

- **Madame DUDOIT Sandrine**
Administratif, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT

- **Madame DUMAS Christelle**
Assistante RH, PAPETERIE SAINT-MICHEL - Groupe Thiollet, SAINT-MICHEL.
demeurant à FLEAC

- **Monsieur DUPONT Jean-Pascal**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à NERCILLAC

- **Monsieur DUPORT Laurent**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ANSAC-SUR-VIENNE

- **Monsieur DUPRAT Jérôme**
Technicien assistance clients, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-CLAUD

- **Monsieur DURIEUX Bernard**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à SEGONZAC

- **Madame DUROVRAY Karine**
Secrétaire commerciale, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à JARNAC

- **Madame ESCHLIMANN Marie**
Gestionnaire de paie, FIMECO BAKER TILLY, ANGOULEME.
demeurant à JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

- **Madame FAGES Flossie**
Employée, AUCHAN COGNAC, COGNAC.
demeurant à GONDEVILLE

- **Monsieur FAURIE Arnaud**
Technicien MIP, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à GENOUILLAC
- **Monsieur FERRE René**
Technicien qualité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT
- **Monsieur FETIS Jean-Marc**
Magasinier gestionnaire de commandes, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-MAURICE-DES-LIONS
- **Monsieur FRAIOLI Olivier**
Électromécanicien, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à MERPINS
- **Monsieur GAILLEDRAT Joël**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à CHAMPNIERS
- **Monsieur GALLIENNE Jean-Philippe**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL
- **Monsieur GAMAURY Lionel**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHIRAC
- **Monsieur GARCIA Sébastien**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Monsieur GAY Emmanuel**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANVILLE
- **Madame GENTIS Laëtitia**
Gestionnaire de données commerciales, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Madame GENTIS Sandrine**
Opératrice de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Monsieur GERAUD Christophe**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à BOUTIERS-SAINT-TROJAN
- **Monsieur GERMANEAU Christophe**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à SAINT-MAURICE-DES-LIONS
- **Monsieur GILLARDEAU Mickaël**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à SAINT-CLAUD
- **Monsieur GIL Mickaël**
Mécanicien responsable de groupe, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Monsieur GIRAUD Bruno**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RIVIERES

- **Monsieur GOMICHOIN Philippe**
Technicien métrologue, SISTAC, COGNAC.
demeurant à BOURG-CHARENTE

- **Monsieur GOUBAUD Frédéric**
Conducteur, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur GOURINCHAS Cédric**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FOUSSIGNAC

- **Monsieur GRANET Laurent**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à TAPONNAT-FLEURIGNAC

- **Monsieur GRIT Philippe**
Agent technique TO, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Madame GRUET Maria-José**
Assistante administrative, BUREAUTIQUE et SOLUTIONS D'IMPRESSION, L'ISLE-
D'ESPAGNAC.
demeurant à JURIGNAC

- **Monsieur GUIGNET Jean-Jérôme**
Employé, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à ROUILLAC

- **Madame GUILBERT Aurélie**
Conseiller assurance maladie, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame GUILLOT Stéphanie**
Gestionnaire créances, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à SAINT-GENIS-D'HIERSAC

- **Monsieur GUTHWASSER Dominique**
Doreur, NACARA IMPRESSIONS SARL, SALLES-D'ANGLES.
demeurant à SAINTES

- **Monsieur HENRIQUES Armand**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CERIS

- **Monsieur HERVE Stéphane**
Approvisionnement, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame HILDENBRAND Arlène**
Gestionnaire de paie, FIMECO BAKER TILLY, ANGOULEME.
demeurant à CHAZELLES

- **Monsieur HINEUX Nicolas**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à TOURRIERS

- **Monsieur HIVERT Christian**
Technicien électromécanicien 3e niv., SAUR, VANNES.
demeurant à CHALAIS

- **Madame HOMEHR Angélique**
Directrice financière, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à CHERVES-RICHEMONT

- **Monsieur HUBERT Jean-Pierre**
Opérateur régleur de référence, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à ANSAC-SUR-VIENNE

- **Monsieur IRIART Richard**
Opérateur élaboration produit, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur JALLEAU Mickaël**
Metteur au point, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GENTE

- **Madame JOUET Martine**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION FAMILIALE PAYS DU COGNAC, COGNAC.
demeurant à CHERVES-RICHEMONT

- **Monsieur JUIN Jean-François**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BRIE

- **Monsieur LANDREAU Georges**
Technicien de maintenance, BUREAUTIQUE et SOLUTIONS D'IMPRESSION, L'ISLE-
D'ESPAGNAC.
demeurant à HIRSAC

- **Monsieur LAPEYRONNIE Lionel**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à MARILLAC-LE-FRANC

- **Monsieur LAPLACE Frédéric**
Directeur de région, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
demeurant à MOULIDARS

- **Madame LAPLACE Marie Line**
Conseiller formateur marchandiseur, LABORATOIRE BAYER HEALTHCARE, GAILLARD.
demeurant à MOULIDARS

- **Madame LAPLAGNE Laurence**
Technicien de prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à MORNAC

- **Monsieur LAROCHE Christian**
Directeur d'agence, CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Monsieur LASNIER Laurent**
Vendeur conseil expo, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
demeurant à CLAIX

- **Madame LAURIERE Nathalie**
Directrice artistique, LINEA GLOBAL DESIGN, CHAMPNIERS.
demeurant à VERTEILLAC

- **Madame LEFRILEUX Sophie**
Technicien de prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à SAINT-AMANT-DE-NOUERE

- **Monsieur LESPERAT Christophe**
Régleur Oper. (Plas/Ass), LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à SAINT-ANGEAU

- **Monsieur LOGEAS Éric**
Chef d'équipe, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHABRAC

- **Monsieur LOISEAU Didier**
Responsable équipe de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur LUBRANO LAVADERCI Philippe**
Dessinateur industriel, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame LYVER Djamila**
Responsable ressources humaines, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à SOYAUX

- **Monsieur MADIER Cédric**
Automaticien roboticien, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CONDAC

- **Monsieur MAGRET Sébastien**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ETAGNAC

- **Madame MAITRE Agnès**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Madame MALICHIER Ermelinda**
Aide conducteur, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à MANOT

- **Madame MALLET Isabelle**
Collaboratrice paie, FIMECO BAKER TILLY, ANGOULEME.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur MANZANO Fabien**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHAPTELAT

- **Madame MARCEAU Carole**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur MARCHAND Grégory**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur MARCHAND Wally**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur MARECHAL Olivier**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GIMEUX

- **Madame MARIE ERNESTINE Virginie**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Monsieur MARON Sébastien**
Opérateur service clients, SELECTA, AUBERVILLIERS.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur MARTEAU Jean-Michel**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame MARTIAL Véronique**
Assistante de direction, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame MARTIN Isabelle**
Comptable, THIOLLET SERVICES, CHATEAUBERNARD.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Monsieur MARTIN Serge**
Responsable de groupe, INGELIANCE TECHNOLOGIES, MERIGNAC.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur MATRAT Stéphane**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à TOUVERAC

- **Monsieur MEDAIL Philippe**
Directeur de région, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur MESRINE Christian**
Ouvrier d'usine, SILAC INDUSTRIE, LA ROCHEFOUCAULD.
demeurant à LE LINDOIS

- **Madame METAYER Alexandra**
Infirmière DE, Centre Clinical SA, SOYAUX.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur MICHAUD Jean-François**
Approvisionnement, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à LA ROCHEFOUCAULD

- **Monsieur MIOT Erwan**
Conducteur de chantier, CLEMESSEY SA, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Monsieur MONGET Didier**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MOULIDARS

- **Monsieur MORISSON Éric**
Robinetier, CLEMESSEY SERVICES, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX.
demeurant à CONDAC

- **Madame MULA Christelle**
Conseillère, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, SAINT BENOIT.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame NEVEU Marie-Christine**
Conductrice de ligne Niv.3, DAVIGEL SAS, DIEPPE.
demeurant à SALLES-DE-BARBEZIEUX

- **Monsieur NICOLAS Boris**
Agent de maîtrise production, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à GIMEUX

- **Monsieur NICOLEAU Cédric**
Monteur, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à ORIVAL

- **Monsieur NOBLE Gérard**
Cariste, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à GENOUILLAC

- **Monsieur NOEL Frédéric**
Technicien méthodes, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à MOUTHIER-SUR-BOEME

- **Madame NOREL Maud**
Agent administratif et comptable, COLAS SUD-OUEST, ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à TRIAC-LAUTRAIT

- **Monsieur NOVAIS Carlos**
Ouvrier, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à LA PERUSE

- **Monsieur OLLARD Olivier**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur OUZAA Alain**
Vendeur conseil polyvalent, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur PAILLERES Sylvain**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Madame PAILLER Magali**
Assistante commerciale, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.
demeurant à MONTIGNAC-CHARENTE

- **Madame PAIRAULT Nathalie**
Secrétaire commerciale, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à MERPINS

- **Monsieur PALLARD Jean-Herbert**
Technicien logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur PAQUET Jérôme**
Opérateur élaboration produit, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur PAUL Laurent**
Agent de fabrication, SAFT, NERSAC.
demeurant à GIMEUX

- **Madame PELTIER Sonia**
Secrétaire commerciale confirmée, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à VOUZAN

- **Madame PENICAUD Edwige**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur PETUREAU Jean-Paul**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à SAINT-MAURICE-DES-LIONS

- **Monsieur PHILIPPE Christian**
Réceptionneur TO, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur PIAS Pascal**
Attaché technico commercial, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à CLAIX

- **Madame PINAUD Dominique**
Auxiliaire de vie, MBV CLAIRBOIS, DIRAC.
demeurant à DIRAC

- **Monsieur PINSON Gaëtan**
Ouvrier spécialisé, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame PLUYAUD Laure**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-MICHEL

- **Madame POBELLE Marylène**
Gardiennne de déchetterie, VEOLIA PROPRETÉ POITOU-CHARENTES,
CHATEAUBERNARD.
demeurant à REPARSAC

- **Madame POL Valérie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur POMMIER Jérôme**
Conducteur mécanicien, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

- **Monsieur POURPOINT Bruno**
Jointeur appareilleur, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à SIGOGNE

- **Monsieur PRECIGOUT Frédéric**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CERIS

- **Monsieur PUIGRENIER Sébastien**
Polyvalent, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à BRIGUEUIL

- **Monsieur PUJOL Philippe**
Second de rayon, AUCHAN COGNAC, COGNAC.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame PUYRIGAUD Elodie**
Responsable clientèle prof.I, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à PRANZAC

- **Monsieur QUICHAUD Christophe**
Responsable d'équipe de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CERIS

- **Madame RAIMBAULT Marie-Christine**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION FAMILIALE PAYS DU COGNAC, COGNAC.
demeurant à SALLES-D'ANGLES

- **Monsieur RAPNOUIL Laurent**
Technicien de maintenance, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur REMBAULT Éric**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur ROCAMORA Emmanuel**
Cariste, ITM LEMI Base d'Anais, ANAIS.
demeurant à SAINT-CYBARDEAUX

- **Madame ROTURIER Nathalie**
Comptable, SN BALLUTEAUD, SAINT-AMANT-DE-MONTMOREAU.
demeurant à SAINT-AMANT

- **Monsieur ROUGIER Stéphane**
Cariste expéditions, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame ROUGIER Valérie**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur SAINT ROMAS Philippe**
Chef de cuisine, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à CHERVES-RICHEMONT

- **Monsieur SEGUIER Christophe**
Chef de secteur, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à GRAVES-SAINT-AMANT

- **Monsieur SILLON Christophe**
Cariste, ITM LAI, GOURNAY-LOIZE.
demeurant à RUFFEC

- **Madame SOULAS Nathalie**
Conducteur remplaçant, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à LE VIEUX-CERIER

- **Monsieur SOULET Philippe**
Garant de conformité, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à PUYSMOYEN

- **Monsieur SUAU Xavier**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Madame SUSSANGEAS Nadia**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SOYAUX

- **Madame TARDIEUX Chantal**
Vendeuse, SAN MARINA, AUBAGNE.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur THARAUD Jean-Michel**
Aide conducteur, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHABANAIS

- **Madame THILLET Sylvie**
Conseiller insertion professionnelle, UGECAM LES TERRASSES, NIORT.
demeurant à PUYMOYEN

- **Monsieur THOMAS Thierry**
Chauffeur livreur, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à GRAVES-SAINT-AMANT

- **Monsieur THOUY Olivier**
Chef TO remplaçant, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur TISSEUIL Olivier**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BOUEX

- **Monsieur TRIAS Éric**
Chauffagiste, GCE INVESTISSEMENT, NOISY-LE-SEC.
demeurant à COGNAC

- **Madame TRUFANDIER Céline**
Vendeuse - agent de maîtrise, S.A.S. SAJON, ANGOULEME.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur VACHER Jean-Marc**
Contrôleur régleur, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à LOUZAC-SAINT-ANDRE

- **Monsieur VALEMBOIS Christophe**
Adjoint élaboration du verre, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à CHASSORS

- **Monsieur VARACHAUD Johann**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à GARAT

- **Madame VERGNAUD Christelle**
Agent de maîtrise, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur VERRON Sébastien**
Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur VIGNAULT Charly**
Chef de machine, TSO, CHELLES.
demeurant à SAINT-GENIS-D'HIERSAC
- **Monsieur VILLECHALANE Anthony**
Agent qualité, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à MERIGNAC
- **Monsieur VISSERIER Bernard**
Agent de maintenance, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE
- **Madame VOYER Emmanuelle**
Employée d'usine - Responsable piquage, GROUPE JLF S.A., VILLEBOIS-LAVALLETTE.
demeurant à BLANZAGUET-SAINT-CYBARD
- **Monsieur WINICKI Frédéric**
Chauffeur livreur, Groupe BERTO, YVRAC.
demeurant à DIGNAC
- **Monsieur ZANINI Didier**
Directeur technique, GROUPE SÉQUENCES, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ADOLPHE Michel**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE
- **Monsieur ALAFORT Didier**
Assureur qualité, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-MICHEL
- **Madame ANCELIN Corinne**
Hôtesse de caisse, AUCHAN COGNAC, COGNAC.
demeurant à CHATEAUBERNARD
- **Madame ANDREO Christine**
Acheteur, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à TOUVRE
- **Monsieur ANGELIER Claude**
Directeur développement packaging, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à SAINT-BRICE
- **Monsieur ARNAUDEIX Christian**
Étancheur / Bardeur, D.M.E., BALZAC.
demeurant à JARNAC
- **Madame ARNAULT Véronique**
Responsable, ZARA FRANCE, PARIS.
demeurant à ANGOULEME
- **Monsieur AUGÉARD Éric**
Responsable unité repiquage, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à CHAMPMILLON

- **Monsieur BALLET Didier**
Technicien assistance clients, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ANSAC-SUR-VIENNE

- **Madame BALLOUT Bénédicte**
Gestionnaire entreprises et contrats retraite, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
17EME.
demeurant à BOUTIERS-SAINT-TROJAN

- **Monsieur BARBOTEAU Olivier**
Préparateur impression, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à VARS

- **Madame BARGUET Christine**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame BARRAUD Nathalie**
Chef de groupe, FIDUCIAL INFORMATIQUE SA, ANGERS.
demeurant à LES PINS

- **Monsieur BASTARD Philippe**
Imprimeur flexographique, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à CONDEON

- **Madame BAVARD Sandrine**
Contrôleur qualité, IDEAL STANDARD INDUSTRIE FRANCE, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à BRIE

- **Monsieur BEAUMESNIL Jacques**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-SATURNIN

- **Madame BELAIR Nicole**
Assistante commerciale, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BRAN

- **Monsieur BERISSET Bruno**
Chef de chantier, EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN, LIMOGES.
demeurant à ETAGNAC

- **Monsieur BÉRISSET Pascal**
Chef de projet qualité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ANAIS

- **Madame BERNARD Danielle**
Responsable d'agence, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur BERNARD Franck**
Agent logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur BERNARD Jacques**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Monsieur BERNARD Jean-Christophe**
Employé, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à MONTCHAUDE

- **Monsieur BERTON Marcel**
Coloriste, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à CRITEUIL-LA-MAGDELEINE

- **Monsieur BERTRAND Didier**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur BISSERIER Laurent**
Dessinateur d'études, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Madame BLANLOEUIL Anne**
Conseiller entreprise, AG2R LA MONDIALE, PARIS.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur BOILEAU Fabrice**
Responsable service maintenance électrique, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur BOIREAU Éric**
Pilote performance, DS SMITH PACKAGING SUD OUEST, COGNAC.
demeurant à MERPINS

- **Monsieur BONNEAU Patrick**
Chauffeur poids lourds, TRANSCO, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à CLAIX

- **Monsieur BORYSKO Roger**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur BOUCARD Patrick**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur BOURGOIN Jean-François**
Mécanicien maintenance, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BOURRINET Joël**
Technicien industrialisation, SAFT, NERSAC.
demeurant à VOUTHON

- **Monsieur BOUTIN Claude**
Magasinier-vendeur, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à SAINTE-SEVERE

- **Monsieur BRANDY Pascal**
Cariste presse palettes, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHABANAIS

- **Madame BUJON Jacqueline**
Hôtesse de caisse, S.A.S. SAJON, ANGOULEME.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur BUSSARD Philippe**
Technicien maintenance, SAFT, NERSAC.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur CAILLE Christophe**
Conducteur d'engins, CDMR, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à GENOUILLAC

- **Monsieur CHAGNAUD Pascal**
Responsable d'atelier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Monsieur CHARLES Jean-François**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur CHARRIER Dominique**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à VINDELLE

- **Monsieur CHARRIER Hervé**
Bobineur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Madame CHARRON Christine**
Aide comptable, THOMAS HINE & C°, JARNAC.
demeurant à CHASSORS

- **Monsieur CHATAIN Jean Michel**
Employé d'usine, PAPETERIE SAINT-MICHEL - Groupe Thiollet, SAINT-MICHEL.
demeurant à TROIS-PALIS

- **Monsieur CHAUVIN Hervé**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à FLEAC

- **Monsieur CHAVAROCHE Pascal**
Responsable développement des secteurs, SEITA, PARIS.
demeurant à TROIS-PALIS

- **Monsieur CHENE Christophe**
Secrétaire commercial, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à JARNAC

- **Madame CHEVRIER DEPEUX Corinne**
Assistante direction commerciale, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à MERPINS

- **Monsieur CHOTARD Éric**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur CHOUTEAU Emmanuel**
Technicien injection, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
demeurant à FLEAC

- **Monsieur CLEMENCEAU Sylvain**
Menuisier, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à GONDEVILLE

- **Monsieur COIFFARD Frédéric**
Chauffeur poids lourds, TRANSCO, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à BAINES-SAINTE-RADEGONDE

- **Monsieur COSTA NEVES CORREIA Victor**
 Chef d'atelier, SANIFIRST, GOND-PONTOUVRE.
 demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur COSTA SOUSA PIEDADE Manuel**
 Animateur prévention sécurité, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
 LOUBERT.
 demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame CROS Isabelle**
 Chef de groupe, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
 demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur DA COSTA Manuel**
 Magasinier gestionnaire de commandes, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
 LOUBERT.
 demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame DALLA VALLE Christine**
 Technicien conseil, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
 demeurant à SOYAUX

- **Monsieur DAMPERAT Hervé**
 Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
 demeurant à MARILLAC-LE-FRANC

- **Monsieur DANLOS Frédéric**
 Animateur de sécurité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
 demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DECROS Pascal**
 Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
 BORDEAUX.
 demeurant à SOYAUX

- **Monsieur DEFOURNIER Thierry**
 Responsable de production, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-
 CHARENTE.
 demeurant à LE PALAIS-SUR-VIENNE

- **Monsieur DELAGE Serge**
 Chef service technique, GROUPE SÉQUENCES, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
 demeurant à LIMOGES

- **Monsieur DELIAT Norbert**
 Gestionnaire entreprises, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
 demeurant à ANGOULEME

- **Madame DENIS Nathalie**
 Employée, AG2R LA MONDIALE, PARIS.
 demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur DESBORDES Gilles**
 Technicien carrières environnement, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
 LOUBERT.
 demeurant à SAINT-MAURICE-DES-LIONS

- **Monsieur DESBORDES Michel**
 Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
 demeurant à CHASSENON

- **Monsieur DE SOUSA Jean-Jacques**
Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur DESPLAT Laurent**
Coordinateur régional formation professionnelle, MEDEF, PARIS.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur DEWOLF Thierry**
Ouvrier tonnelier, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame DIVERNET Catherine**
Employée principale N4, FIMECO BAKER TILLY, ANGOULEME.
demeurant à MONTBRON

- **Madame DOUILLARD Martine**
Chargée clientèle part. I, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DUBAUD Patrice**
Agent technique TO, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur DUMONT Frédéric**
Électro-technicien, S.A. DELOUIS FILS, CHAMPSAC.
demeurant à CHABANAIS

- **Madame DUPUIS Christine**
Conductrice, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame DURUISSEAU Sophie**
Responsable QSE, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur DUTREY Alain**
Conducteur d'engins, CDMR, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Madame EMERY Nathalie**
Responsable atelier de calibrage, SAS BOYAUDERIE VARLIAUD, AGRIS.
demeurant à JAULDES

- **Monsieur ETOURNEAU Bertrand**
Responsable levage, TROISEL SA, FLEURANCE.
demeurant à LINARS

- **Monsieur FAURE Bruno**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BRIE

- **Monsieur FLEURANCEAU Daniel**
Opérateur de conditionnement, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur FLOC Daniel**
Responsable d'ilôt, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Madame FONTENOY Catherine**
Réserviste, ZARA FRANCE, PARIS.
demeurant à LA COURONNE

- **Madame FOREST Véronique**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION FAMILIALE PAYS DU COGNAC, COGNAC.
demeurant à LE SEURE

- **Monsieur FORGET Éric**
Maître de chai et directeur production, THOMAS HINE & C°, JARNAC.
demeurant à SEGONZAC

- **Monsieur FORT Thierry**
Ouvrier menuisier, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à CHALLIGNAC

- **Monsieur FROLICHER Joël**
Agent de fabrication chimie, SAFT, NERSAC.
demeurant à HIERSAC

- **Monsieur FRUGIER Jean-Marc**
Expert technique SAV, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à MASSIGNAC

- **Monsieur GANTHEIL Claude**
Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur GARDIN Patrick**
Animateur prévention sécurité, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à BRIGUEUIL

- **Monsieur GELIN Christophe**
Chargé d'animation, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à TAIZE-AIZIE

- **Monsieur GENSAC Olivier**
Employé, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur GIERLOWSKI John**
Technicien d'outillage, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à LUSSAC

- **Madame GINET Sylvie**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur GOUPILLE Thierry**
Agent logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-ANGEAU

- **Monsieur GRANDVEAUX Christophe**
Conducteur, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur GRANET Frédéric**
Chef TO, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à SURIS

- **Monsieur GRATRAUD Patrice**
Papetier, PAPETERIE SAINT-MICHEL - Groupe Thiollet, SAINT-MICHEL.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame GRAVEY Brigitte**
Secrétaire commerciale, THOMAS HINE & C°, JARNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur GRÉMION Fabrice**
Vendeur pièces de rechange, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à CHASSORS

- **Monsieur GRENET Michel**
Manager, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur GRIT Philippe**
Agent technique TO, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur GROSSET Michel**
Chef d'équipe métallurgie, CASTEL ALU SAS, FLEURANCE.
demeurant à GONDEVILLE

- **Monsieur HÉLOU Pascal**
Vendeur magasinier, CEDEO, CHAMPNIERS.
demeurant à BRIE

- **Monsieur HERMAN Francis**
Imprimeur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à REIGNAC

- **Monsieur HERVÉ Dominique**
Responsable comptable, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur HEYNARD Joël**
Chauffeur livreur, CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à NERSAC

- **Monsieur HILLY Jean-Yves**
Agent clientèle 4e niv., SAUR, VANNES.
demeurant à CONFOLENS

- **Monsieur INNOCENT Jean-Michel**
Magasinier, SAFT, NERSAC.
demeurant à MAINFONDS

- **Madame JACQUET Catherine**
Conseiller, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à LINARS

- **Monsieur JARRETON Jean-François**
Chauffeur-livreur, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à LOUZAC-SAINT-ANDRE

- **Madame JEANNOT Caroline**
Agent administratif, S.N.R.I., RUFFEC.
demeurant à VILLEGATS

- **Monsieur LABADIE Régis**
Conducteur machines sans automate, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à MERPINS

- **Madame LABAQUERE Valérie**
Sous-Directeur agence, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Monsieur LABBE Jean-François**
Menuisier aluminium, CASTEL ALU SAS, FLEURANCE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur LACOMBE Fabrice**
Technicien color management, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à CHILLAC

- **Monsieur LACROIX Bruno**
Conducteur de ligne, LYSIPACK, MERPINS.
demeurant à MOULIDARS

- **Madame LAFONT Martine**
Aide cuisinière, AFP LES AURES, CHABANAIS.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur LAGLAIVE Jean-François**
Étancheur, SA SMAC, CHAMPNIERS.
demeurant à BIRAC

- **Monsieur LAIGLE Jackie**
Technicien support, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à ARS

- **Monsieur LAPLAGNE Philippe**
Monteur clichés, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à LA ROCHEFOUCAULD

- **Madame LAPOUGE Dominique**
Médecin du travail, A.I.S.T. 87, LIMOGES.
demeurant à NIEUIL

- **Monsieur LARA André**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur LAROCHE Christian**
Directeur d'agence, CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Monsieur LAURIERE Florent**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à PRANZAC

- **Monsieur LAVAUD Francis**
Agent BE, DS SMITH PACKAGING SUD OUEST, COGNAC.
demeurant à CHATEAUBERNARD

- **Madame LEHELLE Chantal**
Directrice des ressources humaines, CASTEL & FROMAGET, FLEURANCE.
demeurant à SAINT-BRICE

- **Madame LE GALLOU Béatrice**
Chef de dépôt, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à LAGARDE-SUR-LE-NE

- **Monsieur LEGARLANTEZECK Patrick**
Employé, LYSIPACK, MERPINS.
demeurant à MOULIDARS

- **Monsieur LEMAITRE Norbert**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur LE MARHOLLEC Florence**
Assistante commerciale, THOMAS HINE & C°, JARNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur LEPREVOST Christophe**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame LE ROUZIC Viviane**
Technicien des métiers de banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, COGNAC.
demeurant à SAINT-BRICE

- **Madame LEROYER Laurence**
Responsable clientèle, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à MORNAC

- **Monsieur LIENARD Alain**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur LOGEAIS Loïc**
Chef d'équipe cuisine, AFP LES AURES, CHABANAIS.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur MAGIQUE Jean-Paul**
Conseiller commercial VE, AUCHAN COGNAC, COGNAC.
demeurant à SALLES-D'ANGLES

- **Monsieur MAILLOCHAUD Olivier**
Technicien HSE, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à RIVIERES

- **Monsieur MAINGUET Éric**
Technicien de maintenance, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur MANDON Gilbert**
Affûteur, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à CHASSORS

- **Madame MAQUET Nathalie**
TCS électricité, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
demeurant à CHARRAS

- **Madame MARCADIE Anita**
Conseillère emploi, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à JARNAC

- **Monsieur MARCHADIE Joël**
Responsable de programme, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur MARCHATERRE Thierry**
Technico commercial itinérant, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Madame MARTIN Bénédicte**
Responsable secteur, Lactalis Nestle Ultra Frais Marques, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à SAINT-SIMEUX

- **Madame MARTINEZ Marie-Line**
Assistante administrative, SNC P. FRAPIN, SEGONZAC.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Monsieur MARTIN Philippe**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SALLES-D'ANGLES

- **Monsieur MATHET William**
Ouvrier tonnelier, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à CHASSORS

- **Madame MERCIER Nadine**
Ouvrière, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame MERZEAU Marie-Christine**
Assistante sociale, CARSAT CENTRE OUEST, LIMOGES.
demeurant à SAINT-SATURNIN

- **Madame METRAUD BONJEAN Christine**
Aide-soignante, Centre Clinical SA, SOYAUX.
demeurant à MAGNAC-LA VALETTE-VILLARS

- **Madame MIGNONNEAUD Christine**
Gestionnaire retraite, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur MOREAUD Jean-Michel**
Grutier monteur, TROISEL SA, FLEURANCE.
demeurant à ASNIERES-SUR-NOUERE

- **Monsieur MORELLE Christian**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à LINARS

- **Madame MOUFFLET Chantal**
Comptable, THOMAS HINE & C°, JARNAC.
demeurant à CHATEAUBERNARD

- **Monsieur NAULET Gérard**
Imprimeur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à CONDEON

- **Madame NAU Sylvie**
Directrice de caisse 3, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à SALLES-DE-BARBEZIEUX

- **Monsieur NEAUX André**
Responsable atelier de raclage, SAS BOYAUDERIE VARLIAUD, AGRIS.
demeurant à YVRAC-ET-MALLEYRAND

- **Madame NICOLAS BARRIER Isabelle**
Comptable clients, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur OLLIVIER Jean-Marc**
Responsable de secteur, RECKITT BENCKISER FRANCE, MASSY.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame ORHOND Corinne**
Opératrice de production, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
demeurant à VOEUIL-ET-GIGET

- **Madame PAGNOUX Agnès**
Agent de service hôtelier, Association des Foyers de Province, MARSEILLE.
demeurant à CHIRAC

- **Monsieur PARENT Pascal**
Ouvrier de chai, LARSEN COGNAC SAS, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame PÉNICHON Caroline**
Déléguée commerciale, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur PENIN Serge**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à VINDELLE

- **Monsieur PERRIERE Jean-Luc**
Chef d'équipe, UXELLO AQUITAINE, PESSAC.
demeurant à RIVIERES

- **Monsieur PHILIPPE Christian**
Réceptionneur TO, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur PICHEREAU Claude**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Madame PINAUD Dominique**
Auxiliaire de vie, MBV CLAIRBOIS, DIRAC.
demeurant à DIRAC

- **Monsieur PINEAUX Vincent**
Opérateur production, ROUSSELOT Angoulême SAS, ANGOULEME.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame PONTUS Anne**
Administratif, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame PORCHER Nathalie**
Assistante confirmée, FIMECO BAKER TILLY, ANGOULEME.
demeurant à PRANZAC

- **Monsieur PORTIN Philippe**
Mécanicien, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur POUGET Philippe**
Opérateur de production, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE

- **Monsieur PRADOUX Richard**
Ajusteur, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame PREVOST Catherine**
Responsable de magasin, GENERALE DE TELEPHONE, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à SAINT-GENIS-D'HIERSAC

- **Monsieur PUYPALAT David**
Carrossier/peintre, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à TOURRIERS

- **Monsieur QUIRY Bruno**
Ingénieur commercial, ENGIE COFELY, CANEJAN.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur RAGEY Marc**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur RAMBERT Pascal**
Opérateur atelier papier, SUEZ RV Charente Limousin, MORNAC.
demeurant à CHARRAS

- **Madame RATAJEZAK Florence**
Assistante ADM des ventes, ROUSSELOT Angoulême SAS, ANGOULEME.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur REIX Bernard**
Agent de maintenance, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à BRIGUEUIL

- **Madame RIVES Ghislaine**
Assistante RH gestion des temps, CLS REMY COINTREAU, COGNAC.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Madame RIVET Véronique**
Gestionnaire carrières retraite, AG2R LA MONDIALE, PARIS.
demeurant à ORGEDEUIL

- **Madame ROUGIER Aline**
Technicien d'outillage, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur SELLA Flavien**
Responsable projets informatiques, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ANAIS

- **Monsieur TARDY Dominique**
Imprimeur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à SAINT-PALAIS-DU-NE

- **Monsieur TIRILLY Raphaël**
Conducteur, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur VALENTIN Didier**
Conducteur de travaux, SA SMAC, CHAMPNIERS.
demeurant à FLEAC

- **Monsieur VALENTIN Gérard**
Empileur, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur VAUSSY Jean-Christophe**
Conducteur onduleuse, DS SMITH PACKAGING SUD OUEST, COGNAC.
demeurant à GENSAC-LA-PALLUE

- **Monsieur VAZQUEZ CALZADO Manuel**
Responsable atelier merrain, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Madame VERGER Marie-Claire**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION FAMILIALE PAYS DU COGNAC, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur VEVAUD Franck**
Bobineur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame VIGNAUD Francine**
Chargée d'affaires, MAISON DE L'IMMOBILIER, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame VIGNAUD LANDREVIE Nathalie**
Collaborateur cl.4 généraliste, AREAS ASSURANCES Nicolas Renard, SAINT-LAURENT-
DE-CERIS.
demeurant à ALLOUE

- **Madame VRIET Anne**
Correspondante paie, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur VRIGNAUD Laurent**
Responsable d'équipe, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à CHIRAC

- **Monsieur VRIGNON Fabrice**
Électricien de maintenance, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame WARLOP Patricia**
Agent de service, GSF ATHENA S.A.S., LAGORD.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur ZAKRZEWSKI Bruno**
Assistant technique bureau d'études, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à LA COURONNE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ANDRÉ Guy**
Assistant transport, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
demeurant à SAINT-AMANT-DE-BOIXE
- **Monsieur ANDRIEUX Pascal**
Agent de maîtrise, SAFT, NERSAC.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur AUGRIS Francis**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL
- **Monsieur BABBAR Abdelhafid**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COGNAC
- **Monsieur BADE Pascal**
Régleur, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à LA COURONNE
- **Monsieur BARBOTEAU Olivier**
Préparateur impression, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à VARS
- **Monsieur BARBOT Philippe**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à REPARSAC
- **Monsieur BARDEAUX Patrick**
Régleur tuteur, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à CHENON
- **Monsieur BARIAC Denis**
Vendeur magasin, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à SEGONZAC
- **Madame BARUTEAU Sylvie**
Assistante commerciale, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à LA PERUSE
- **Madame BAS Isabelle**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LA COURONNE
- **Monsieur BASLAND Roland**
Régleur ligne mise en boîte, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à CLAIX
- **Monsieur BAUCHAMPS Alain**
Conducteur façonnage, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT
- **Madame BAUDET Bernadette**
Responsable contrôle qualité, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à SAINT-CLAUD
- **Madame BAZOGE Anita**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SOYAUX

- **Monsieur BELLICAUD Patrick**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BENDLER Philippe**
Acheteur, STELIA AEROSPACE, ROCHEFORT.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur BEN Patrick**
Opérateur gestion réseaux 5e niv., SAUR, VANNES.
demeurant à GARAT

- **Madame BERNARD Chantal**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Madame BERNARD Patricia**
Assistante service appel d'offre, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur BERTRAND Alain**
Formiste, DS SMITH PACKAGING SUD OUEST, COGNAC.
demeurant à CHATEAUBERNARD

- **Madame BESSON Claudine**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LOUZAC-SAINT-ANDRE

- **Madame BILLARD Patricia**
Conductrice régleur 212 jet 4 couleurs, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à CLAIX

- **Monsieur BILLON Bernard**
Opérateur environnement Niv.2, DAVIGEL SAS, DIEPPE.
demeurant à REIGNAC

- **Monsieur BINCHET Roland**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BOISSON Roger**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à BOUTIERS-SAINT-TROJAN

- **Monsieur BONIFET Claude**
Conducteur d'engins, CDMR, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à ORIOLLES

- **Monsieur BONNAUDET Gérard**
Ingénieur, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
demeurant à TOUVRE

- **Monsieur BONNIN Alain**
Concepteur informatique, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
demeurant à HIERSAC

- **Madame BOUCHET Isabelle**
Assistante sociale directrice, SERSO 16, COGNAC.
demeurant à SEGONZAC

- **Monsieur BOUIGEAU Robert**
Responsable équipe fabrication, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à MANOT

- **Monsieur BOURBON Patrick**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur BOURDELAUD Gaston**
Responsable achats, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur BOURGOIN François**
Chauffeur poids lourds, TRANSCO, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à CHASSORS

- **Monsieur BOURGOIN Georges**
Responsable gestion catalogue, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à AUBEVILLE

- **Monsieur BOURGOIN Jean-François**
Mécanicien maintenance, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BOURLAND Freddy**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à CHAMPMILLON

- **Monsieur BOUTANT Pascal**
Technicien process, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur BOUTINEAU Francis**
Ouvrier de chai, Domaine Château de Fontpinot SAS, JUILLAC-LE-COQ.
demeurant à MAINXE

- **Monsieur BRETHENOUX Claude**
Responsable d'équipe de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur BRETHENOUX Pascal**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur BROCHANT Jean**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FLEAC

- **Monsieur BROUART Gilles**
Responsable production, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à RIVIERES

- **Madame BROUILLET Yvette**
Responsable SAV, CASTEL ALU SAS, FLEURANCE.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Monsieur BURBAUD Jean Élie**
Technicien d'outillage, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHABRAC

- **Madame BURDIN Cécile**
Conseillère allocataires, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur CATINAUD Frédéric**
Employé, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE

- **Monsieur CHARTIER Claude**
Assistant gestion, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à VOEUIL-ET-GIGET

- **Monsieur CHAULET Laurent**
Attaché commercial itinérant, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à ARS

- **Monsieur CHAUVIN Jean-Paul**
Bobineur, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à DEVIAT

- **Madame CHAUVIN Patricia**
Gestionnaire retraite, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à BOUTIERS-SAINT-TROJAN

- **Monsieur COLDEBOEUF Patrick**
Pilote ligne de fonds, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à SEGONZAC

- **Madame COLOMBIER Nadine**
Conductrice machine, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur COMPAIN Alain**
Technicien coloriste, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à LA COURONNE

- **Madame CONDAT Patricia**
Technicienne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Madame COTTREAU Catherine**
Infirmière DE de bloc, Centre Clinical SA, SOYAUX.
demeurant à PLASSAC-ROUFFIAC

- **Monsieur COURNAPEAU Élie**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BRIE

- **Monsieur CROIZARD Didier**
Formateur, AFTRAL Direction Inter-Régionale Ouest, POITIERS.
demeurant à AMBERAC

- **Monsieur DALIBARD Philippe**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur DECLEIN Patrick**
Coordonateur petite enfance, CAF DE LA CHARENTE-MARITIME, LA ROCHELLE.
demeurant à COGNAC

- **Madame DEFOULOUNOUX Patricia**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FLEAC

- **Madame DELAGE Annie**
Technicien conseil, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à SAINT-AMANT-DE-BOIXE

- **Monsieur DELAVault Gérard**
Responsable maintenance, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CONFOLENS

- **Monsieur DELIAS Patrick**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DENIS Alain**
Agent de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SURIS

- **Monsieur DE OLIVEIRA HENRIQUES José**
Cariste, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CERIS

- **Monsieur DEPUTIER Joël**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur DE PUYDT Denis**
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à LES METAIRIES

- **Monsieur DEREPPER Jacques**
Opérateur machines spécialisé, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à CHERVES-RICHEMONT

- **Monsieur DESBORDES Michel**
Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à CHASSENON

- **Monsieur DESBORDES Thierry**
Polyvalent, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à BRILLAC

- **Madame DESROCHES LIVERTOUT Michèle**
Conductrice machine, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à LA COURONNE

- **Madame D'HALLUIN Guylaine**
Conseiller, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à YVRAC-ET-MALLEYRAND

- **Monsieur DIFFER Luc**
Responsable clientèle prof.1, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame DOMANSKI Stéphanie**
Technicienne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BRIE

- **Monsieur DOS SANTOS Herculano**
Technicien atelier injection, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur DOS SANTOS PEDRO Christophe**
Manager rayon boucherie, S.A.S. SAJON, ANGOULEME.
demeurant à TOURRIERS

- **Madame DOUILLARD Martine**
Chargée clientèle part.1, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DUBREUIL Didier**
Agent logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DUCOURTIEUX Jacky**
Imprimeur, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur DUFOUR Alain**
Assistant archiviste, CPAM de la Haute-Vienne, LIMOGES.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE

- **Monsieur DUMONT Frédéric**
Électro-technicien, S.A. DELOUIS FILS, CHAMPSAC.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur DUPIN Jacques**
Mécanicien, CDMR, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à PEREUIL

- **Madame DUPLESSIS Marie-Odile**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur DUPRE Christian**
Conducteur préparateur terre, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à ABZAC

- **Monsieur DUTHEIL Thierry**
Cadre maintenance, SAUR, VANNES.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame EICHENDORFF Maud**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Madame ÉPINOUX Anniek**
Chargé études et statistiques prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à COURGEAC

- **Monsieur FARGES Roger**
Agent logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SURIS

- **Madame FAUCHER Carolle**
Gestionnaire particuliers, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Monsieur FAVRAIS Pascal**
Technicien procédés mécaniques, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame FAYE Renée**
Chef de groupe administratif, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à GARAT

- **Monsieur FEVRIER Régis**
Conseiller clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à MONS

- **Monsieur FONTENEAU Bruno**
Technicien de maintenance, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, COGNAC.
demeurant à LINARS

- **Monsieur FORT Patrice**
Agent technique de transformation, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ORGEDEUIL

- **Monsieur FORT Thierry**
Régleur ligne mise en boîte, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame FOURNIER Sylvie**
Préparatrice de commande, ALLIANCE HEALTHCARE-RÉPARTITION, ANGOULEME.
demeurant à TOUVRE

- **Monsieur FRANÇOIS Hervé**
Équipier technique, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur FREMONDEAU Claudy**
Préparateur de commandes, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à CELLEFROUIN

- **Monsieur FRUGIER Jean-Marc**
Expert technique SAV, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à MASSIGNAC

- **Monsieur GARDIN Patrick**
Animateur prévention sécurité, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à BRIGUEUIL

- **Monsieur GAUD Philippe**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur GERON Joël**
Opérateur élaboration produit, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur GILARDY Dominique**
Conseiller clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à VOEUIL-ET-GIGET

- **Monsieur GIRAUD Lionel**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

- **Madame GIRAUD Pascale**
Contrôleur qualité dans le flux, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur GIRE Bernard**
Outilleur, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à RIVIERES

- **Monsieur GOMEZ TEIXEIRA Christian**
Technicien qualité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SUAUX

- **Monsieur GOURDON Bernard**
Régleur ligne mise en boîte, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur GRANET Éric**
Technicien logistique, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHERVES-CHATELARS

- **Monsieur GRANET Philippe**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CONFOLENS

- **Madame GRANIER Martine**
Responsable service clients, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à CHASSORS

- **Madame GRAVEY Brigitte**
Secrétaire commerciale, THOMAS HINE & C°, JARNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur GRENET Alain**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VINDELLE

- **Monsieur GUERIN Patrick**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur GUÉRY Dominique**
Verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GENTE

- **Madame GUILLEMAIN Anita**
Conductrice régleur 212 jet 4 couleurs, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à NERSAC

- **Monsieur HEBRE Dominique**
Technicien qualité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur HÉBRÉ Roland**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame HENRY Pascale**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COGNAC

- **Madame HUBERT Jacqueline**
Contrôleur prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Madame ISO Nicole**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur JAMMET Pascal**
Contrôleur qualité, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

- **Monsieur JEANSON William**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ASNIERES-SUR-NOUERE

- **Monsieur JOSSE Christophe**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHASSENON

- **Monsieur JOUSSEAUME Michel**
Outilleur, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CELLEFROUIN

- **Madame JULIENNE Ghislaine**
Secrétaire d'établissement, ALLIANCE HEALTHCARE-RÉPARTITION, ANGOULEME.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur KULICH Yves**
Technicien méthodes données techniques, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à CHABRAC

- **Monsieur LABRACHERIE Pascal**
Responsable équipe de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à MANOT

- **Monsieur LACOSTE Jean-Paul**
Assistant achats tech-industriel, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à MOUTHIER-SUR-BOEME

- **Monsieur LADRAT Gérard**
Responsable maintenance préventive, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à RIVIERES

- **Monsieur LAFEUILLE Bernard**
Professionnel allocataires, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur LAFONT Jean-Pierre**
Technicien maintenance, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à ABZAC

- **Monsieur LAFORCE Fabrice**
Monteur électricien, CLEMESSY SA, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à VOUZAN

- **Monsieur LAIGLE Gérard**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

- **Monsieur LAMEAU Thierry**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur LAMURAILLE Philippe**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Monsieur LAMY Philippe**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur LAPLAGNE Michel**
Façonneur main, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à LUSSAC

- **Monsieur LAROCHE Christian**
Directeur d'agence, CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Madame LARROUY Betty**
Chargée d'animation, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur LASSALLE Jean-Noël**
Conseiller clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur LASSIER Christophe**
Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à LE VIEUX-CERIER

- **Monsieur LATUS Dominique**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CHABANAIS

- **Monsieur LAVAUZELLE Didier**
Opérateur CU, S.N.R.I., RUFFEC.
demeurant à NANTEUIL-EN-VALLEE

- **Monsieur LÉGER Alain**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ETAGNAC

- **Madame LEGERON Sylvie**
Opératrice préparation épicerie, DAVIGEL SAS, DIEPPE.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Madame LEVEQUE Nadine**
Enquêteur, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame LHERMITE Chantal**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame LISSENS Michèle**
Employée, AG2R LA MONDIALE, PARIS.
demeurant à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

- **Madame LIVET Maryline**
Assistante administrative et commerciale, SNC P. FRAPIN, SEGONZAC.
demeurant à JUILLAC-LE-COQ

- **Monsieur MAGNAN Philippe**
Agent de maîtrise - production, Industrie Papetière Charentaise SAS, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE.
demeurant à DOUZAT

- **Madame MAITRE Sylvie**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à NERSAC

- **Madame MAKLAS Annick**
Conseiller, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à LINARS

- **Madame MALAGUTI Mireille**
Cadre ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur MALOIZEL Serge**
Responsable B.E électronique, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à TROIS-PALIS

- **Madame MARTIN Bernadette**
Chargé support utilisateur informatique, DCNS Ruelle, RUELLE-SUR-TOUVRE.
demeurant à SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT

- **Monsieur MARTIN Christian**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Madame MARTINEZ Martine**
Chargée de clientèle, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à FLEAC

- **Madame MASGONTY Martine**
Comptable, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à FLEAC

- **Madame MAURELET Fabienne**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur MEILLAC Philippe**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à L'ISLE-D'ESPAGNAC

- **Monsieur MERINE Daniel**
Depileur ligne automatisée, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à HIESSE

- **Monsieur MEUNIER Ariel**
Technicien de production, RHODIA OPERATIONS, SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE.
demeurant à PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE

- **Monsieur MICHAUD Jérôme**
Employé, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à SEGONZAC

- **Monsieur MIRANDA José**
Conducteur de ligne, LYSIPACK, MERPINS.
demeurant à JARNAC

- **Madame MOISSANT Yolande**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à MORNAC

- **Monsieur MONDIN Jean-Luc**
Agent de fabrication chimie, SAFT, NERSAC.
demeurant à BALZAC

- **Madame MOREAU Marie-Claude**
Conseillère de vente, MINELLI S.A., AUBAGNE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame MOUSNIER Danielle**
Contrôleur de gestion, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame NARCES TEXIER Marinette**
Gestionnaire expert, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à DOUZAT

- **Monsieur NGUYEN Minh**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Madame NICOLEAU Francine**
Responsable logistique, GARANDEAU, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur NOMPEIX Éric**
Conducteur régleur 212 jet 4 couleurs, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Monsieur PECHON Philippe**
Chargé de gestion 1, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame PENON Nelly**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à HIRSAC

- **Madame PEREIRA Anne-Marie**
Conductrice moyens auto assemblage, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à AMBERNAC

- **Monsieur PEREZ Jean**
Ouvrier boucher, AUCHAN COGNAC, COGNAC.
demeurant à SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

- **Monsieur PETIT Alain**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur PEZEAU Guy**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur PICHEREAU Claude**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Madame PINAUD Dominique**
Auxiliaire de vie, MBV CLAIRBOIS, DIRAC.
demeurant à DIRAC

- **Madame POINSET Maguy**
Assistante comptable, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à LUPSAULT

- **Madame PRADEAU-MAURY Isabelle**
Sous-chef de service B3, GMF ASSURANCES, Levallois-Perret.
demeurant à BRIE

- **Monsieur PRESSIGOUT Christian**
Agent polyvalent administratif, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

- **Monsieur PUCHOT Daniel**
Technicien qualité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à MANOT

- **Madame QUÉLIS Sophie**
Responsable magasin, ZARA FRANCE, PARIS.
demeurant à BOUEX

- **Madame RAILLAT Josiane**
Conductrice régleur jet 2 couleurs, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à MOUTHIER-SUR-BOEME

- **Monsieur RATIER Francis**
Mécanicien, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur RAYNAUD Philippe**
Chef de parc stock central, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à BASSAC

- **Monsieur RESTOUEIX Alain**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-MAURICE-DES-LIONS

- **Monsieur RIBEIRO Joaquim**
Cariste, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur RIPOCHE Didier**
Ingénieur, cadre, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-MICHEL

- **Monsieur RIVEREAU Christian**
Responsable centre de maintenance, ZODIAC AEROSPACE SERVICES EUROPE, PLAISIR.
demeurant à COGNAC

- **Madame ROCHER Mireille**
Opérateur de conditionnement, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame ROTUREAU Véronique**
Employée de bureau, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur ROUSSEL Michel**
Chef de projet, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur SARLANDE Jean-Pierre**
Responsable unité de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

- **Monsieur TARDAT Philippe**
Agent station et déchets, SAFT, NERSAC.
demeurant à GARAT

- **Monsieur TARDIEU Bernard**
Agent de réception clients, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur TENNEGUIN Patrice**
Directeur d'agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur TERRACHER Jean-Luc**
Employé, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur TEXIER Dominique**
Technicien service clients expert, RICOH FRANCE, RUNGIS.
demeurant à SOYAUX

- **Monsieur THIERRY Michel**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame THOMAS Katia**
Aide comptable secrétaire, FIMECO BAKER TILLY, ANGOULEME.
demeurant à BOUTEVILLE

- **Monsieur TRILLAUD Philippe**
Menuisier, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à JARNAC

- **Monsieur VAZQUEZ CALZADO Manuel**
Responsable atelier merrain, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Monsieur VEDELAGO Victorio**
Electronicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Madame VIDAL Nicole**
Technicien des métiers de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
demeurant à SAINT-BRICE

- **Monsieur VILLEDARY Jean-Michel**
Technicien logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT
- **Monsieur VINCENT Patrice**
Manager, KPMG SA, GENSAC-LA-PALLUE.
demeurant à SAINT-BRICE
- **Monsieur VOISIN Stéphane**
Préparateur travaux maintenance, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à TAPONNAT-FLEURIGNAC
- **Monsieur VRIGNAUD Luc**
Surveillant four polyvalent, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT,
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT
- **Monsieur WIERZBINSKI Jackie**
Mécanicien maintenance, PAPETERIE SAINT-MICHEL - Groupe Thiollet, SAINT-MICHEL.
demeurant à SAINT-MICHEL
- **Madame WIERZBINSKI Véronique**
Administratif, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-MICHEL
- **Monsieur WOZNIEZKO Yanick**
Chef équipe logistique, DAVIGEL SAS, DIEPPE.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AKERMI Benattou**
Tôlier soudeur, GIRAUD SERIN, BARRET.
demeurant à REIGNAC
- **Monsieur ALBERT Serge**
Adjoint chargé d'affaires, CLEMESSY SA, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
- **Monsieur ASCENSIO Marc**
Magasinier cariste, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à MAZEROLLES
- **Monsieur AUNEAU Patrice**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à SAINT-BONNET
- **Madame AUPETIT Paulette**
Ouvrière, JEVA - RONDINAUD RIVIERES, RIVIERES.
demeurant à TAPONNAT-FLEURIGNAC
- **Monsieur BAILLY MAITRE Dominique**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CERIS
- **Madame BARAUD Annick**
Administratif, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame BAUDOIN Pascale**
Responsable de ligne, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à CHATEAUBERNARD

- **Madame BEGUIER Nadine**
Agent de production, IDEAL STANDARD INDUSTRIE FRANCE, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame BERNARD Bernadette**
Piqueuse, JEVA - RONDINAUD RIVIERES, RIVIERES.
demeurant à RIVIERES

- **Monsieur BERNARD Christian**
Chef section méthodes, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à SAINT-AMANT-DE-NOUERE

- **Madame BERTHEBAUD Geneviève**
Ouvrière monteuse, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame BERTHOMMÉ Brigitte**
Préparatrice de commandes, CERP BRETAGNE ATLANTIQUE, SAINT-BRIEUC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Monsieur BESSE Guy**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur BEULAYGUE Jean-Michel**
Agent qualité contrôle, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame BEULAYGUE Régine**
Monitrice, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame BIGOTTE Jeanne**
Gestionnaire allocataires, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à SEGONZAC

- **Madame BILLAUD Alice**
Opérateur conditionnement, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame BLANCHET Anita**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à REPARSAC

- **Monsieur BLANCHON Jean-Marie**
Menuisier, SAS André CROUZILLES, JARNAC.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Monsieur BONNAUDET Gérard**
Ingénieur, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
demeurant à TOUVRE

- **Monsieur BOSSANT Francis**
Responsable maintenance poste, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à GENUILLAC

- **Monsieur BOUCHERON Alain**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BOUGEAU Robert**
Responsable équipe fabrication, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à MANOT

- **Monsieur BOURASSEAU Alain**
Opérateur élaboration produit, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à GENTE

- **Madame BOURDET Monique**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame BOURGOIN Ginette**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à SIREUIL

- **Monsieur BOUTINAUD Jean-Claude**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-FRONT

- **Monsieur BOUYAT Philippe**
Opérateur pliage / collage, SN BALLUTEAUD, SAINT-AMANT-DE-MONTMOREAU.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE

- **Monsieur BOUYER Patrick**
Agent de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROCHECHOUART

- **Madame BOYÉ Catherine**
Responsable communication interne, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
demeurant à SOYAUX

- **Madame BOYER Isabelle**
Gestionnaire de données commerciales, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur BRANDY Daniel**
Responsable d'équipe de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à MOUZON

- **Monsieur BUTET Lucien**
Pilote d'installation, OMNYA SAS, SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL.
demeurant à MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS

- **Madame CAPELLE Marie-Josée**
Délégué Sesam Vitale, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Madame CARCELLER Nadine**
Conseiller entreprises, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
demeurant à MARSAC

- **Madame CASSAIGNE Marylène**
Opérateur conditionnement, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

- **Monsieur CHABOT Yves**
Administratif, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MOUTHIERS-SUR-BOEME

- **Madame CHAMOULAUD Christine**
Employée administrative, Centre Clinical SA, SOYAUX.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur CHANSAREL Étienne**
Technicien contentieux, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur CHARTIER René**
Technicien d'outillage, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur CHESNEAU Alain**
Opérateur gestion réseaux 4e niv., SAUR, VANNES.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame CHOISY Sabine**
Secrétaire de site, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à SUAUX

- **Madame COLOMBIER Annick**
Technicien de prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Madame COURJAUD Isabelle**
Employée, GROUPAMA GAN VIE, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-GENIS-D'HIERSAC

- **Madame COUTY Nicole**
Secrétaire qualité achats, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à LA COURONNE

- **Madame CROISÉ Marlène**
Manipulatrice en électroradiologie, TESLA SELARL, CHATEAUBERNARD.
demeurant à CHATEAUBERNARD

- **Monsieur CUISINIER Alain**
Ouvrier métallier, TROISEL SA, FLEURANCE.
demeurant à SAINT-AMANT-DE-BOIXE

- **Monsieur DARDILLAT Patrick**
Chauffeur livreur PL, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur DEMAILLE Bernard**
Cariste de production, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ALLOUE

- **Monsieur DEMONTOUX Patrick**
Agent de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Madame DENEPOUX Danielle**
Assistante administrative paie et personnel, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur DEPIERREFIXE Aimé**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à CONFOLENS

- **Monsieur DEREPPER Jacques**
Opérateur machines spécialisé, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à CHERVES-RICHEMONT

- **Madame DESCHAMPS Marie-Christine**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à NERSAC

- **Monsieur DESLANDES Jean-Paul**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-ADJUTORY

- **Monsieur DESPORT Philippe**
Attaché commercial itinérant, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à SALLES-D'ANGLES

- **Madame DEVAINE Martine**
Opératrice en usine, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à CHIRAC

- **Monsieur DEXET Claude**
Responsable logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ANSAC-SUR-VIENNE

- **Monsieur DIAS Antonio**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur DOUBLET Jean-Claude**
Coordinateur entrepôts, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à MERPINS

- **Monsieur DUPIN Jacques**
Mécanicien, CDMR, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à PEREUIL

- **Monsieur DUPONT Hubert**
Technicien metteur au point, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à CONFOLENS

- **Madame DUQUEROIX Josiane**
Conductrice moyens auto assemblage, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à SAINT-CLAUD

- **Madame DUVAL Arlette**
Employée Comptabilité, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, COGNAC.
demeurant à JAVREZAC

- **Monsieur DUVAL Emmanuel**
Dépileur ligne accessoires, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à NIEUIL

- **Monsieur DUVERGNE Jean-François**
Chef d'équipe, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à EXIDEUIL

- **Madame ELLIAS Mireille**
Agent de production, IDEAL STANDARD INDUSTRIE FRANCE, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à TOUVRE

- **Monsieur FAUBERT Didier**
Projeteur d'équipements industriels, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à LA PERUSE

- **Monsieur FAYE Didier**
Conseiller emploi, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à GARAT

- **Monsieur FORT Bernard**
Appareilleur fonds/coques, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur FORT François**
Opérateur de production, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à LA PERUSE

- **Madame FORT Patricia**
Conductrice machines, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame FOURGEAUD Joëlle**
Comptable, JEVA - RONDINAUD RIVIERES, RIVIERES.
demeurant à LA ROCHEFOUCAULD

- **Madame FRADIN Sylvie**
Réfèrent technique trait. info., CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à ASNIERES-SUR-NOUERE

- **Monsieur FRAFIL Serge**
Employé d'expédition, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur FRUGIER Dominique**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur GAMBIER Philippe**
Agent de production, SANIFIRST, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à MONTREUIL-BONNIN

- **Monsieur GAUD Didier**
Cariste de production, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-CLAUD

- **Monsieur GILLARDEAU Jean-Jacques**
Préparateur de commande, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SAINT-CLAUD

- **Monsieur GIRAUD Bernard**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ARS

- **Monsieur GIRAUD Jean-Pierre**
Directeur général - Adjoint commercial, CHÊNE ET CIE, PARIS.
demeurant à ARS

- **Monsieur GOMBEAUD Djimmy**
Chauffeur, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à SAINTE-SEVERE

- **Monsieur GRANET Philippe**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur GREFF Alain**
Expert conseil BTP, SOCABAT GIE, PARIS.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Monsieur GRIT Dominique**
Responsable d'agence, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
demeurant à SAINT-ANGEAU

- **Monsieur GROLLEAU Alain**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur GUERET Bruno**
Logisticien commercial, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur GUINANDIE Éric**
Chef d'équipe, TROISEL SA, FLEURANCE.
demeurant à GOND-PONTOUVRE

- **Monsieur HAMARD Charles**
Mécanicien verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GIMEUX

- **Monsieur HULIN Daniel**
Employé de chai qualifié, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à NERCILLAC

- **Monsieur JACQUET Patrick**
Gestionnaire allocataires, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur JARDRY Didier**
Employé, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à NANCLARS

- **Monsieur JOALLAND Frédéric**
Chef secteur qualité contrôle, SAFT, NERSAC.
demeurant à SIREUIL

- **Monsieur JONQUET Patrick**
Conseiller, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, BORDEAUX.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur LACHENAUD Guy**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur LACOUTURE Christian**
Acheteur, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Monsieur LAFONT Jean-Pierre**
Technicien maintenance, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à ABZAC

- **Monsieur LAGRIVE Christian**
Déviseur technico-commercial, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à MOUTHIER-SUR-BOEME

- **Madame LAIRAIN Martine**
Agent planning atelier, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à SAINT-FRONT

- **Madame LANDRAULT Annie**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BALZAC

- **Monsieur LARENAUDIE Alain**
Responsable d'équipe de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à LA PERUSE

- **Monsieur LAROCHE Christian**
Directeur d'agence, CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

- **Madame LAROCHE Patricia**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LA COURONNE

- **Monsieur LAVAUZELLE Didier**
Opérateur CU, S.N.R.I., RUFFEC.
demeurant à NANTEUIL-EN-VALLEE

- **Monsieur LEBIGRE Michel**
Cadre, PAPETERIE SAINT-MICHEL - Groupe Thiollet, SAINT-MICHEL.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur LEBLANC Daniel**
Coordinateur support électronique, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à SAINT-MICHEL

- **Monsieur LEFRANCQ Jean-Claude**
Chef d'équipe, CDMR, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE

- **Monsieur LE MEILLOUR Philippe**
Technicien travaux neufs, SAFT, NERSAC.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur LIAUD Jacky**
Conducteur machine, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE

- **Madame MACHADO MONTEIRO Lidia**
Agent de production, IDEAL STANDARD INDUSTRIE FRANCE, GOND-PONTOUVRE.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE

- **Madame MAGES Chantal**
Employée, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à ANGOULEME

- **Madame MAITRE Mireille**
Opératrice régleur, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame MARCHASSON Marie-France**
Agent de production, SILAC INDUSTRIE, LA ROCHEFOUCAULD.
demeurant à TAPONNAT-FLEURIGNAC

- **Madame MARCHAT Janine**
Agent professionnel de fabrication, ARTS ENERGY SAS, NERSAC.
demeurant à LINARS

- **Madame MARQUAIRE Annick**
Technicien de prestations, CPAM DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à NERSAC

- **Monsieur MARSAUD Jean-Jacques**
Responsable équipe outillage, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à EXIDEUIL

- **Monsieur MARTINEAU Lionel**
Cadre de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
demeurant à MAGNAC-SUR-TOUVRE

- **Monsieur MARTIN Jean-Louis**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à VITRAC-SAINT-VINCENT

- **Madame MESSELET Marie-Christine**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à JAULDES

- **Monsieur MOMMAIRE Philippe**
Coordinateur de ligne, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

- **Madame MOMPEIX Chantal**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MOSNAC

- **Monsieur MONROUX Claude**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à GIMEUX

- **Madame MORAND Nadège**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RONSENAC

- **Monsieur MOREAU Hubert**
Conducteur transbordeur, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame MOREAU Liliane**
Adjoint administratif, Mairie de Chassors, CHASSORS.
demeurant à SAINT-BRICE

- **Monsieur MOREIRA Alfonso**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT

- **Madame MOTTARD Bernadette**
Administrateur informatique, IRP AUTO GESTION, ANGOULEME.
demeurant à SAINT-MICHEL
- **Madame NIOLET Christine**
Chargée de clientèle, GMF ASSURANCES, Levallois-Perret.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
- **Monsieur ORHOND Bernard**
Monteur clichés, COVERIS Flexibles France SAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC.
demeurant à RUELLE-SUR-TOUVRE
- **Monsieur OSES Bruno**
Mécanicien verrier, VERALLIA FRANCE, COGNAC.
demeurant à GENTE
- **Madame PARDOUX Paulette**
Conductrice machines auto. Bi-techno., LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à ESSE
- **Monsieur PARLET Dominique**
Animateur logistique, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à SAINT-MAURICE-DES-LIONS
- **Monsieur PASCAUD Christian**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à GENOUILLAC
- **Monsieur PASCAUD Didier**
Conducteur machines, SILAC INDUSTRIE, LA ROCHEFOUCAULD.
demeurant à TAPONNAT-FLEURIGNAC
- **Monsieur PASCAUD Joël**
Ouvrier, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, ROCHECHOUART.
demeurant à CHASSENON
- **Monsieur PASCAUD Thierry**
Responsable prépresse, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à VOEUIL-ET-GIGET
- **Monsieur PEREIRA Jacques**
Expert technique SAV, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SURIS
- **Monsieur PETIOT Pascal**
Attaché technico-commercial, PAREXGROUP SA, ISSY LES MOULINEAUX.
demeurant à FLEAC
- **Madame PEZET Yolande**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
- **Madame PINAUD Dominique**
Auxiliaire de vie, MBV CLAIRBOIS, DIRAC.
demeurant à DIRAC
- **Monsieur POITOU Philippe**
Technicien méthodes, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à VIGNOLLES

- **Monsieur POUILLAT Bruno**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ARS
- **Monsieur PRECIGOUT Serge**
Agent logistique, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Madame PREGAL GEA Marie-France**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
- **Monsieur PRESSIGOUT Christian**
Agent polyvalent administratif, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE
- **Monsieur PROVENZALE Thierry**
Vendeur magasin, CACC PROLIANS, COGNAC.
demeurant à ARS
- **Monsieur RAVARD Philippe**
Conducteur bobst, DS SMITH PACKAGING SUD OUEST, COGNAC.
demeurant à MERPINS
- **Madame REIX Jocelyne**
Employée de restauration, EUREST COMPASS GROUP, ANGOULEME.
demeurant à LINARS
- **Madame ROCHER Mireille**
Opérateur de conditionnement, SOFPO, EXIDEUIL.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT
- **Monsieur ROCHETEAU Bernard**
Agent de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ROUMAZIERES-LOUBERT
- **Monsieur RODRIGUES Célestino**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Monsieur RODRIGUES Florent**
Gestionnaire allocataires, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à COGNAC
- **Madame ROULON Danielle**
Acheteur usine, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Monsieur ROULON Gilles**
Technicien de maintenance, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à NIEUIL
- **Monsieur ROULON Patrick**
Conducteur d'installation, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à SURIS
- **Madame ROUSSEAU Sylvette**
Piqueuse, JEVA - RONDINAUD RIVIERES, RIVIERES.
demeurant à LA ROCHEFOUCAULD

- **Monsieur ROUSSELOT Dominique**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CHAMPNIERS

- **Monsieur ROUVEIX Jacky**
Responsable magasin, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à CHERVES-RICHEMONT

- **Madame ROUYER Agnès**
Conductrice machine, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à LA COURONNE

- **Madame SABOURAUD Christiane**
Secrétaire, E. REMY MARTIN & C°, COGNAC.
demeurant à SAINT-BRICE

- **Monsieur SALIGNAC Francis**
Conducteur machines, AMCOR FLEXIBLES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à MORNAC

- **Monsieur SARTORI Alain**
Régleur, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à TORSAC

- **Monsieur SAUTERAUD Jean-Marie**
Mécanicien, DAC CITROËN, CHAMPNIERS.
demeurant à MARSAC

- **Monsieur SUSSANGEAS Jean-Louis**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SOYAUX

- **Monsieur TARDIEUX Jacquie**
Conducteur poids lourd/engin, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-
LOUBERT.
demeurant à SAINT-CLAUD

- **Monsieur TARDIVON Alain**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à GOURVILLE

- **Madame TERRACHER Dominique**
Employée, CAF DE LA CHARENTE, ANGOULEME.
demeurant à ANGOULEME

- **Monsieur TEXIER Dominique**
Technicien des métiers de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
demeurant à COGNAC

- **Monsieur THOMAS Pascal**
Régleur ligne mise en boîte, CEPAP S.A., ROULLET-SAINT-ESTEPHE.
demeurant à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

- **Monsieur TRIMOULINARD Guy**
Technicien qualité, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à GENOUILLAC

- **Madame VARACHAUD Dominique**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VINDELLE

- **Monsieur VAZQUEZ CALZADO Manuel**
Responsable atelier merrain, TONNELLERIE TARANSAUD, COGNAC.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

- **Monsieur VIGNAUD Daniel**
Polyvalent logistique, MONIER - Tuilerie de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à ALLOUE

- **Madame VIGNAUD Martine**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE

- **Monsieur VILLESANCE Jean-Marie**
Magasinier gestionnaire de commandes, TERREAL - Site de Roumazières, ROUMAZIERES-LOUBERT.
demeurant à LA PERUSE

- **Madame VINEL Nadine**
Piqueuse, JEVA - RONDINAUD RIVIERES, RIVIERES.
demeurant à SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT

- **Monsieur ZIMMER Jean-Claude**
Trieur usineur, SEGUIN-MOREAU & C°, COGNAC.
demeurant à COGNAC

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général et Madame la Directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **21 JUIN 2017**

Le Préfet

Pierre N'GAHANE



Préfecture

16-2017-06-26-002

arrêté portant autorisation d'occuper temporairement, sur le territoire de la commune de Roumazières-Loubert, les terrains nécessaires à la réalisation de la déviation

L'État, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, et ses prestataires de service sont autorisés à occuper temporairement les propriétés nécessaires à la réalisation de la déviation temporaire de la RN 141, du stockage de matériaux et installations de chantier relatifs à l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne sur la commune de Roumazières-Loubert



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat Général
Service de coordination des politiques publiques
et d'appui territorial

Bureau de l'environnement

Arrêté

portant autorisation d'occuper temporairement, sur le territoire de la commune de Roumazières-Loubert, les terrains nécessaires à la réalisation de la déviation temporaire de la RN 141 dans le cadre des travaux liés à l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne

Le Préfet de La Charente,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

VU le code pénal et notamment les articles 322-1 et 433-11 ;

VU la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés aux propriétés privées pour l'exécution des travaux publics, notamment son article 1^{er} ;

VU la loi du 6 juillet 1943, modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret du 6 janvier 2000 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Etagnac dans le département de la Charente et entre Saint-Junien et La Barre-Ouest et entre La Barre-Est et Le Breuil-Ouest dans le département de la Haute-Vienne, portant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de Roumazières-Loubert, Chabanais, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Victurnien et Verneuil-sur-Vienne, conférant le caractère de route express à l'ensemble des sections de la RN 141 comprises entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et la RD 20 à Verneuil-sur-Vienne, d'une part, et, en vue de la création d'un échangeur à Taponnat-Fleurignac dans le département de la Charente, d'autre part, modifiant le décret du 12 septembre 1996 en tant qu'il a déclaré d'utilité publique les travaux d'aménagement de la RN 141 et lui a conféré le caractère de route express ;

VU le décret du 30 décembre 2009 prorogeant les effets du décret du 6 janvier 2000 en tant qu'il déclare d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Etagnac dans le département de la Charente et entre Saint-Junien et La Barre-Ouest et entre La Barre-Est et le Breuil-Ouest dans le département de la Haute-Vienne ;

1/3

VU la demande du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL) située : 15, rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86 020 Poitiers cedex, en date du 13 juin 2017 demandant l'autorisation d'occupation temporaire des terrains nécessaires à la déviation temporaire de la RN 141 afin d'effectuer les travaux des ouvrages d'art liés à l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 141 entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne ;

Considérant que sont réunies les conditions d'occupation temporaire des terrains concernés, sur le territoire de la commune de Roumazières-Loubert ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'État, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, et ses prestataires de service sont autorisés à occuper temporairement les propriétés privées référencées dans le plan et les états parcellaires annexés au présent arrêté, en vue de la réalisation de la déviation temporaire de la RN 141, du stockage de matériaux et installations de chantier relatifs à l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 141 entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne sur la commune de Roumazières-Loubert ;

L'accès au site se fera par la route nationale 141.

Article 2 : Chaque prestataire autorisé par le maître d'ouvrage routier sera muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

Article 3 : Le Maire de ROUMAZIERES-LOUBERT notifie l'arrêté à chacun des propriétaires de terrain de sa commune, ou si celui-ci n'est pas domicilié dans la commune, au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété et garde l'original de cette notification.

Le Maire affiche l'arrêté en mairie au moins 10 jours avant le commencement des travaux.

Article 4 : Après accomplissement des formalités prévues à l'article 3 et à défaut de convention amiable, le directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine fait aux propriétaires des terrains, préalablement à toute occupation des terrains désignés, une notification par lettre recommandée, indiquant le jour et l'heure où les agents autorisés comptent se rendre sur les lieux ou à s'y faire représenter.

Le directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine invite le propriétaire à s'y trouver ou à s'y faire représenter lui-même pour procéder contradictoirement à la constatation de l'état des lieux.

Cette notification s'effectuera 10 jours au moins avant la visite des lieux.

Le directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine informera également par écrit le Maire de ROUMAZIERES-LOUBERT de cette visite des lieux.

Article 5 : A défaut par les propriétaires de se faire représenter lors de la visite des lieux, le Maire leur désignera d'office un représentant pour procéder contradictoirement avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'état des lieux. Si les parties sont d'accord, l'autorisation d'occupation temporaire des parcelles pourra commencer aussitôt.

Article 6 : Le procès-verbal de l'état des lieux devra fournir les éléments nécessaires pour évaluer les dommages éventuels. Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétés seront à la charge de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. A défaut d'accord amiable, elles seront réglées par le Tribunal Administratif de POITIERS (15, rue de Blossac 86000 POITIERS).

Article 7 : L'occupation temporaire et les travaux autorisés par le présent arrêté ne pourront commencer qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 4 et 5 de la loi du 29 décembre 1892 et notamment la notification du présent arrêté aux propriétaires et réalisation du constat d'état des lieux contradictoire.

Article 8 : La présente autorisation est délivrée pour une période de quatre (4) ans et sera périmée de plein droit faute d'avoir été suivie d'exécution dans un délai de six (6) mois.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 10 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture de Charente, le Sous-Préfet de Confolens, le Maire de la commune de Roumazières-Loubert, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, le directeur départemental des territoires, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Charente, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Monsieur le président du conseil départemental.

Fait à Angoulême le **26 JUIN 2017**

Pour le Préfet, et par délégation
Le secrétaire général,



Xavier CZERWINSKI

Maître d'Ouvrage :



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
NOUVELLE-AQUITAINE

Ministère de l'Environnement
de l'Energie et de la Mer

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle Aquitaine

R.N. 141 ROUMAZIERES PLAN DE SITUATION SUR LA ZONE "Les Féreaux"

Plan parcellaire
Echelle: 1/2000

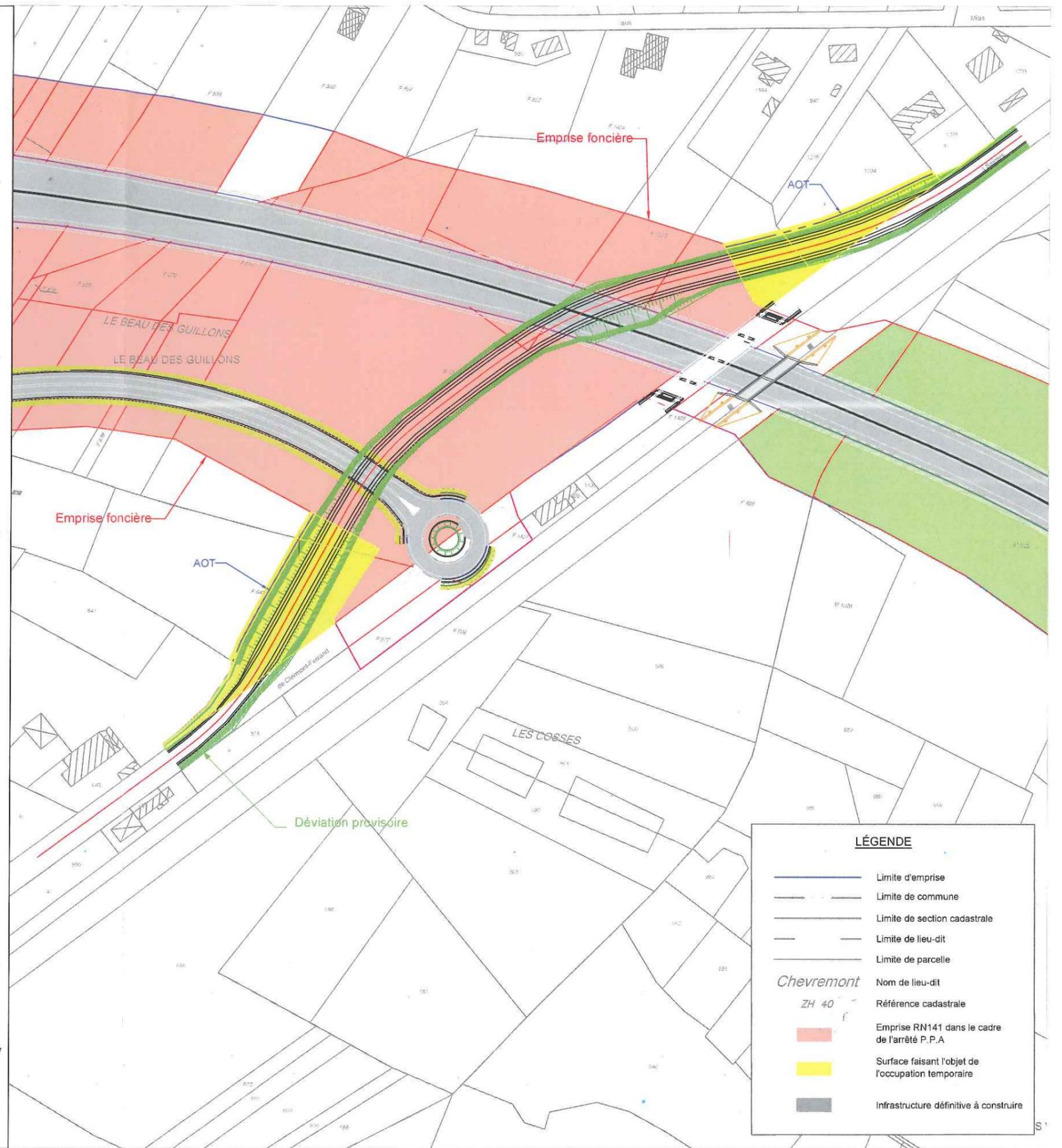
Maître d'Ouvrage :
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle Aquitaine
15, rue Arthur Ranc BP 359 86020 POITIERS Cedex
Téléphone 05 49 55 63 63 - Télécopie 05 49 55 63 01

Maître d'Oeuvre :
Dirco / Sir / Limoges
Service Ingénierie Routière Limoges

VERSION	DATE	MODIFICATIONS	DESSIN	CONCEPTION	VALIDATION
0					
1					
2					
3					
4					

Date : Mai 2017

RN141_AFAF_PLAN-PARCELLAIRE-Roumazières_mod-foncier



4/4

Préfecture

16-2017-06-27-004

Arrêté préfectoral modifiant l'implantation du bureau de
vote de la commune de Fouqueure.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat général
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ
modifiant l'implantation du bureau de vote de la commune de Fouqueure

Le Préfet de la Charente,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu le décret n° 2014-195 du 20 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2016 modifié fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Charente pour la période courant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Xavier CZERWINSKI, Secrétaire général de la préfecture ;

Vu la demande du Maire de Fouqueure du 21 juin 2017, sollicitant le changement de lieu d'implantation du bureau de vote de sa commune ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : Pour les élections politiques organisées à compter du 1^{er} mars 2018, le bureau de vote de la commune de Fouqueure est déplacé dans la salle des fêtes.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Nieuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angoulême, le 27 juin 2017

P/Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Xavier CZERWINSKI

Préfecture

16-2017-06-27-002

Arrêté renouvelant l'agrément de l'UDPS 16 pour assurer
les premiers secours

Arrêté renouvelant l'agrément de l'UDPS 16 pour assurer les premiers secours



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Arrêté n°

abrogeant l'arrêté n°2015097-0005 et portant renouvellement de l'agrément
à l'union départementale des premiers secours de la Charente pour assurer
les formations aux premiers secours

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément
pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le
domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0005 du 07 avril 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général ;

A R R Ê T E

Article 1er : L'arrêté n° 2015097-0005 en date du 07 avril 2015, portant renouvellement de
l'agrément à l'union départementale des premiers secours de la Charente pour assurer les
formations aux premiers secours est abrogé.

Article 2 : L'agrément pour assurer les formations aux premiers secours, délivré à l'union
départementale des premiers secours de la Charente sous le n° 16-2002-01, est renouvelé pour
une durée de deux ans à compter de ce jour.

Il s'agit des formations suivantes :

- Initiation aux gestes des premiers secours
- Initiation à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique et automatique (DSA ou DEA)
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et recyclage
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) et recyclage
- Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) et recyclage
- Brevet national des moniteurs des premiers secours (BNMPS) et recyclage
- Premiers secours à l'enfant et au nourrisson (PSEN)

Article 3 : A l'issue de cette période, le renouvellement sera subordonné au respect des conditions fixées par l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992.

Article 4 : Le secrétaire général et le chef du service interministériel de défense et de protection civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Angoulême, le 27 JUIN 2017

P/ Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'X' followed by the name 'CZERWINSKI' in a cursive script.

Xavier CZERWINSKI

Préfecture

16-2017-06-27-003

Arrêté renouvelant l'agrément de l'UFOLEP 16 pour
assurer des formations aux premiers secours

Arrêté renouvelant l'agrément de l'UFOLEP 16 pour assurer des formations aux premiers secours



PRÉFET DE LA CHARENTE

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Arrêté n°

portant renouvellement de l'agrément au Comité départemental de l'Union
Française des Œuvres Laïques d'Education Physique – UFOLEP 16 –
pour assurer les formations aux premiers secours

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu la décision d'agrément du référentiel de l'UFOLEP nationale n° PSC1-1410 A 03 du 28/10/2014 relatif à la formation à l'unité d'enseignement Prévention et secours civiques de niveau 1 délivré par le ministère de l'intérieur à l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique ;

Vu la demande présentée le 19 juin 2017, par M. Jean-Claude HITIER, président du comité départemental UFOLEP de la Charente ;

Sur proposition du secrétaire général ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'agrément pour assurer les formations aux premiers secours (PSC1), délivré au Comité départemental de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique – UFOLEP 16 sous le n° 2015203-S.0001, est renouvelé pour une durée de deux ans à compter de ce jour.

Article 2 : A l'issue de cette période, le renouvellement de cet agrément sera subordonné au respect des conditions fixées par l'arrêté interministériel du 08 juillet 1992.

Article 3 : Les référentiels mis en œuvre devront être ceux concernés par l'agrément n° PSC1-1410 A 03, susvisé.

Article 4 : Le secrétaire général et le chef du service interministériel de défense et de protection civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Angoulême, le **27 JUIN 2017**

P/ Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'X' followed by the name 'CZERWINSKI' in a cursive script.

Xavier CZERWINSKI

Préfecture

16-2017-06-26-005

avis CDAC du 20 juin 2017 Touvérac



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Service de la coordination des politiques publiques

AVIS

La commission départementale d'aménagement commercial de la Charente :

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 20 juin 2017 prises sous la présidence de M. Xavier CZERWINSKI, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant le Préfet de la Charente ;

VU les articles L.750-1 à L.752-27 et R.751-1 à R.752-48 du code de commerce ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Charente ;

VU la demande d'autorisation d'exploitation commerciale enregistrée le 27 avril 2017, présentée par la S.C.I Moulin à Vent, représentée par M. Eric RICHARD, agissant en qualité de propriétaire des constructions actuelles et futures, dans le cadre de la demande de permis de construire déposée le 10 avril 2017 à la mairie de Touvérac concernant la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 1 472,91 m², par l'extension d'un magasin à l enseigne Intermarché, la création de son point permanent de retrait composé d'une piste de ravitaillement et la création de deux boutiques, situé chemin départemental 14 - Lieu-dit Champ du Moulin à Vent à Touvérac ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Charente pour l'examen de la demande susvisée ;

VU le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires ;

Après qu'en ont délibéré les membres de la commission :

- M. Jacky HUGUES, Maire de Touvérac
- M. Dominique De CASTELBAJAC, Vice-président de la communauté de communes des 4B Sud Charente
- M. André MEURAILLON, Vice-président de la communauté de communes des 4B Sud Charente, représentant les intercommunalités au niveau départemental
- M. Roger SOULARD, Maire de Chevanceaux, représentant le département de la Charente-Maritime

élus locaux,

- M. Jean-Luc GIRAULT, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs
- M. James BISCUIT, personnalité qualifiée en matière de développement durable
- Mme Paulette MICHEL, personnalité qualifiée en matière de d'aménagement du territoire
- M. Rémy OUVRARD, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs, représentant le département de la Charente-Maritime

représentant les personnalités qualifiées,

assistés de :

- Mme Marie-France FRITSCH, représentant la directrice départementale des territoires

Considérant que la zone de chalandise du projet connaît une croissance démographique, qu'il contribuera à renforcer le dynamisme commercial de la zone du Moulin à Vent et limitera l'évasion vers d'autres pôles commerciaux,

Considérant la bonne qualité environnementale du projet qui s'inscrit dans un programme d'actions visant à maîtriser la consommation d'énergie et à réduire les pollutions (réduction des déperditions thermiques, traitement des eaux, tri et gestion des déchets...),

.../...

Considérant que le projet permettra de disposer d'un magasin plus spacieux et plus fonctionnel, qu'il diversifiera l'offre de proximité et qu'il améliorera le confort d'achat de la clientèle,

Considérant que le projet permettra la création de 7 emplois et qu'il privilégiera les emplois locaux,

a émis un avis favorable

à la demande de création d'un ensemble commercial par l'extension d'un supermarché à l'enseigne Intermarché, la création de son point permanent de retrait composé d'une piste de ravitaillement et par la création de deux boutiques de secteur 2 **par 8 votes favorables.**

Ont émis un avis favorable :

- M. Jacky HUGUES, Maire de Touvérac
- M. Dominique De CASTELBAJAC, Vice-président de la communauté de communes des 4B Sud Charente
- M. André MEURAILLON, Vice-président de la communauté de communes des 4B Sud Charente, représentant les intercommunalités au niveau départemental
- M. Roger SOULARD, Maire de Chevanceaux, représentant le département de la Charente-Maritime
- M. Jean-Luc GIRAULT, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs
- M. James BISCUIT, personnalité qualifiée en matière de développement durable
- Mme Paulette MICHEL, personnalité qualifiée en matière de d'aménagement du territoire
- M. Rémy OUVRARD, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs, représentant le département de la Charente-Maritime.

En conséquence, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Charente émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la S.C.I Moulin à Vent, représentée par M. Eric RICHARD, agissant en qualité de propriétaire des constructions actuelles et futures concernant la création d'un ensemble commercial par l'extension d'un supermarché à l'enseigne Intermarché, la création de son point permanent de retrait composé d'une piste de ravitaillement et par la création de deux boutiques de secteur 2, situé chemin départemental 14 - Lieu-dit Champ du Moulin à Vent à Touvérac.

– Surface de vente totale actuelle du supermarché à l'enseigne Intermarché : 999,85 m²

– Surface de vente supplémentaire sollicitée :

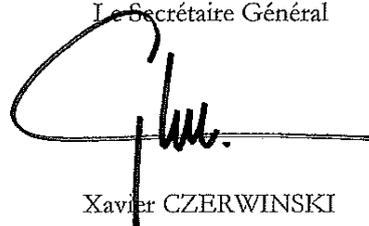
- pour l'extension du supermarché à l'enseigne Intermarché : 366,58 m²
- pour la création de 2 boutiques (secteur 2) : 106,48 m²
 - boutique 1 : 50,81 m²
 - boutique 2 : 55,67 m²

– Surface de vente totale de l'ensemble commercial après extension du supermarché à l'enseigne Intermarché et création de 2 boutiques : **1 472,91 m²** (dont 1 366,43 m² de surface de vente totale pour le supermarché à l'enseigne Intermarché).

– Création d'un point permanent de retrait de 32 m² d'emprise au sol composé d'une piste de ravitaillement.

A Angoulême, le **26 JUIN 2017**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Xavier CZERWINSKI

Préfecture

16-2017-06-26-006

périmètres de protection « Les Seigelards » sur la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE

*portant déclaration d'utilité publique des travaux d'équipement, de prélèvement et d'instauration
des périmètres de protection du forage « Les Seigelards » situé sur la commune de
SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE.*

*portant autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel par le forage « Les Seigelards »
portant autorisation d'utiliser et distribuer l'eau destinée à la consommation humaine à partir du
forage « Les Seigelards » sur les communes d'AUSSAC-VADALLE, NANCLARS, PUYREAUX,
SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, TOURRIERS, VILLEJOUBERT.*

*au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du KARST de la
CHARENTE.*



PRÉFET DE LA CHARENTE

- :: - :: - ::

ARRÊTÉ

Dossier Cascade n°16-2016-00017

- :: - :: - ::

- portant déclaration d'utilité publique des travaux d'équipement, de prélèvement et d'instauration des périmètres de protection du forage « Les Seigelards » situé sur la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE ;
- portant autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel par le forage « Les Seigelards » ;
- portant autorisation d'utiliser et distribuer l'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage « Les Seigelards » sur les communes d'AUSSAC-VADALLE, NANCLARS, PUYREAUX, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, TOURRIERS, VILLEJOUBERT.

Pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du KARST de la CHARENTE.

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la charte de l'Environnement de 2004, texte fondamental du Préambule de la Constitution de 1958 ;

VU la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU la directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 du Parlement européen et du Conseil sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;

VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment l'article L215-13 et les articles R214-1 à 214-56 relatifs à la nomenclature et aux procédures de déclaration et d'autorisation, les articles R214-57 à R214-60 concernant les mesures de prélèvements et les articles R211-71 à R211-74 relatifs aux zones de répartition des eaux ;

VU le code de la santé publique, parties législative et réglementaire Livre III, Titre II, Chapitre Ier « eaux potables » et Chapitre IV « dispositions pénales et administratives » ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article R126-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

VU le décret modifié n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application n°55-1350 du 14 octobre 1955 modifié ;

VU le décret n° 94-354 du 29 avril 1994 modifié relatif aux zones de répartition des eaux ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU le décret n° 2007-1581 du 7 novembre 2007 relatif aux servitudes d'utilité publique instituées en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant le code de la santé publique ;

VU le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privées de distribution d'eau potable ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L-214-1 à L-214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature définie au tableau de l'article R-214-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L214-1 à L-214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R- 1321-6 à R- 1321-12 et R-1321-42 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 mars 2006 définissant les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la gestion des ressources utilisées pour la production d'eau potable ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2009 relatif à l'interdiction d'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 août 2011 portant autorisation temporaire d'utiliser l'eau du forage de SEIGELARDS situé au lieu-dit « les Seigelards » commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, en vue de la consommation humaine, pour le Syndicat Intercommunal de la région de PUYREAUX ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 portant autorisation temporaire d'utiliser l'eau du forage de SEIGELARDS situé au lieu-dit « les Seigelards » commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, en vue de la consommation humaine, pour le Syndicat Intercommunal de la région de PUYREAUX ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 portant création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable des Basses Vallées de la Tardoire et de la Bonnieure, de Chazelles-Pranzac-Bunzac, de Montbron-Eymouthiers, de la région de Puyréaux et de Saint Germain de Montbron ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 prescrivant, à la demande du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de PUYREAUX, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la dérivation des eaux, les travaux d'équipement et de prélèvement d'eau liés à la dérivation des eaux destinées à la consommation humaine, à l'instauration des périmètres de protection du forage les Seigelards au lieu-dit « les Seigelards » sur la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, à l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, de la traiter et de la distribuer pour la consommation humaine et de réaliser l'ouvrage et à l'établissement des servitudes nécessaires à la réalisation de ce projet ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017 fixant un délai supplémentaire pour l'instruction de la demande du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Karst de la Charente en vue de déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux, les travaux d'équipement et de prélèvement d'eau liés à la dérivation des eaux destinées à la consommation humaine et à l'instauration des périmètres de protection du forage les Seigelards au lieu-dit « les Seigelards » sur la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, d'autoriser le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, de la traiter et de la distribuer pour la consommation humaine et de réaliser l'ouvrage et d'établir les servitudes nécessaires à la réalisation de ce projet ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015 ;

VU les délibérations en date du 15 septembre 2011, 19 juin 2014 et 17 février 2016 par lesquelles le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de PUYREAUX engage et poursuit la procédure de mise en place des périmètres de protection du forage « les Seigelards » ;

VU l'avis de l'hydrogéologue agréé de janvier 2014 ;

VU le dossier de demande d'autorisation complet et régulier déposé au titre du code de l'environnement et du code de la santé, présenté par Monsieur le président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de PUYREAUX, enregistré sous le numéro n°16-2016-00017 ;

VU l'avis du chef de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature en date du 5 octobre 2016 ;

VU la délibération du conseil municipal de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE en date du 12 janvier 2017 ;

VU la délibération du conseil municipal de SAINT-ANGEAU en date du 2 février 2017 ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 27 février 2017 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques lors de sa séance du 1^{er} juin 2017 ;

VU le projet d'arrêté adressé à Monsieur le président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Karst de la Charente, pétitionnaire, le 2 juin 2017 ;

Vu la réponse formulée par le pétitionnaire, le 20 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT la vulnérabilité quantitative du puits de Villars exploité par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Karst de la Charente ;

CONSIDÉRANT la capacité quantitative du forage les Seigelards pour la production d'eau destinée à la consommation humaine pour les abonnés du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Karst de la Charente sur les communes d'AUSSAC-VADALLE, NANCLARS, PUYREAUX, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, TOURRIERS, VILLEJOUBERT et la possibilité de l'exploiter en secours pour d'autres collectivités ;

CONSIDÉRANT la complétude et la qualité des pièces nécessaires à l'instruction du dossier ;

CONSIDÉRANT que l'instauration des périmètres de protection permet d'assurer la sauvegarde de la qualité des eaux captées par le forage, par rapport aux pollutions ponctuelles et accidentelles ;

CONSIDÉRANT que l'utilité publique des périmètres de protection des ouvrages est reconnue, puisqu'aucune opposition du public n'est relevée sur le registre d'enquête publique concernant cette utilité publique ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION ET AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
--

Article 1^{er} : Sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Karst de la Charente nommé ci-après SIAEP KARST CHARENTE, relatifs à la dérivation des eaux et aux travaux d'équipement du forage les Seigelards situé au lieu-dit « les Seigelards » sur la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE.

Article 2 : Le SIAEP KARST CHARENTE est autorisé à prélever une partie des eaux souterraines recueillies par pompage dans le forage, référencé 06853X0086 à la banque de données du sous-sol (BSS) et sis sur la parcelle n° 22 section ZA, commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE.

Ses coordonnées Lambert II étendu sont : X = 438 144 Y = 2 096 903 Z = 66,33 m.

La rubrique définie au tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement et concernée par cette opération est :

Rubrique	Intitulé	Régime
1.3.1.0	À l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L211-2, ont prévu l'abaissement des seuils : Capacité supérieure ou égale à 8 m ³ /h	Autorisation

Article 3 : Le prélèvement

L'eau captée provient de la nappe aquifère des calcaires du Jurassique moyen à supérieur (calcaires Callovo-Oxfordien).

Le débit et les volumes maxima de prélèvement autorisés se répartissent ainsi et ne doivent pas être dépassés :

- Débit horaire : 60 m³/h sur 20 heures
- Volume journalier : 1200 m³/jour
- Débit exceptionnel sur deux mois en cas de besoin en secours : 250 m³/h maximum (sur 20h)
- Volume maximal annuel : 670 000 m³

Article 4 : Le SIAEP KARST CHARENTE équipe le forage de dispositifs de suivi en continu permettant de mesurer et d'enregistrer :

- le débit et le volume de prélèvement ;
- le temps de fonctionnement de la pompe ;
- les niveaux statique et dynamique de l'eau dans le forage rattachés au Nivellement Général de la France (NGF) qui doivent apparaître sur la courbe d'enregistrement.
- le pH, la conductivité et la température de l'eau du forage. Cet analyseur est équipé d'alarmes pour signaler toute défaillance.

L'exploitation du forage est arrêtée si la cote piézométrique 56 m NGF en dynamique est atteinte. La cote d'alerte est positionnée à 58 m NGF en pompage.

Les courbes des enregistrements en continu des niveaux d'eau NGF sont envoyées mensuellement à la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) et à l'agence régionale de santé par courrier électronique ou mises à disposition sur un site dédié. Elles sont stockées au siège du SIAEP KARST CHARENTE.

Le descriptif, le plan de l'exécution des dispositifs de suivi en continu sont remis à la MISEN dans un délai de six (6) mois suivant la date de signature du présent arrêté.

Un contrôle annuel du dispositif de mesures des niveaux et des différents paramètres est réalisé par un organisme habilité. Le compte-rendu du contrôle annuel est disponible au siège du SIAEP KARST CHARENTE.

L'ouvrage est régulièrement entretenu de manière à garantir son bon fonctionnement. L'appareil de comptage des prélèvements doit être régulièrement remplacé de façon à fournir des informations fiables. Le signal électronique du débitmètre est vérifié chaque année.

Le SIAEP KARST CHARENTE consigne sur un registre les éléments du suivi de l'exploitation de l'installation et notamment :

- les volumes prélevés mensuellement, annuellement et le maximum journalier de l'année ;
- le relevé des index du débitmètre à la fin de chaque année civile ;
- les incidents survenus au cours de l'exploitation et les mesures mises en œuvre pour y remédier ;
- les entretiens, les contrôles et les remplacements des moyens de mesure.

Ce registre d'exploitation est tenu à la disposition des agents de contrôle. Les données qu'il contient, doivent être conservées par le SIAEP KARST CHARENTE.

Article 5 : Dans un délai maximal de six (6) mois après la signature de l'arrêté préfectoral, le SIAEP KARST CHARENTE met en œuvre les travaux de protection de la tête du forage (surélévation de la tête de 1 m par rapport au terrain naturel, cuvelage béton de 3 m de haut par rapport au sol et margelle béton de 3 m² et 30 cm de haut, dispositifs anti-intrusion, etc.). La tête du forage est recouverte d'un capot amovible permettant l'accès à l'ouvrage pour les interventions. Elle est protégée contre les risques d'inondation et les actes de vandalisme.

Article 6 : Le SIAEP KARST CHARENTE réalise la prochaine inspection du forage en 2021 puis au minimum tous les dix ans, en vue de vérifier l'état général de l'ouvrage (diagraphie de contrôle de corrosion, état de la cimentation, pompages d'essais si nécessaire,..).

Le compte-rendu de cette inspection est envoyé à l'agence régionale de santé et à la direction départementale des territoires, dans un délai de trois mois suivant l'inspection.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

D'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

Article 7 : Sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le SIAEP KARST CHARENTE relatifs à la création des périmètres de protection du forage les Seigelards et l'instauration des servitudes afférentes. Il est établi autour du forage, quatre périmètres de protection : un périmètre de protection immédiate (PPI), deux périmètres de protection rapprochée (PPR) et un périmètre de protection éloignée (PPE). Les annexes n° 1a et 1b du présent arrêté représentent les limites des périmètres de protection rapprochée et éloignée.

7.1 – PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE (PPI)

Le périmètre de protection immédiate est constitué de la parcelle n°22 section ZA de la commune de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE. Sa superficie est de 1524,5 m². Le SIAEP KARST CHARENTE est propriétaire de cette parcelle.

Les prescriptions sont les suivantes :

- L'accès à ce périmètre est interdit à toute personne étrangère à l'exploitation du captage, par une clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres en bon état, montée sur des poteaux imputrescibles solidement ancrés au sol ;
- Le portail coulissant est suffisamment large pour permettre un accès et des manœuvres faciles pour les véhicules de service et d'intervention ;
- Le portail est maintenu en permanence fermé à clé ;
- Le sol est maintenu en parfait état de propreté et la clôture est régulièrement dégagée de la végétation qui peut s'y développer ;
- L'herbe est régulièrement fauchée et maintenue courte par des moyens mécaniques ;
- L'entretien est régulier et l'utilisation d'engrais et de désherbants chimiques est interdite ;
- À l'intérieur de ce périmètre, toutes les activités autres que celles inhérentes à l'exploitation et à l'entretien du captage et des infrastructures sont interdites ;
- Toutes les opérations effectuées sur ce périmètre sont consignées dans le carnet de suivi tenu à la disposition des agents de l'agence régionale de santé et de la direction départementale des territoires.
- L'exploitant réalise une visite hebdomadaire de ce périmètre.

Les travaux à réaliser dans ce périmètre sont exécutés dans un délai maximal de (6) mois après la signature du présent arrêté.

7.2 – PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR)

Deux périmètres de protection rapprochée sont définis :

Le PPR1 d'une superficie de 0,896 km² concerne la vallée de la Tardoire sur une partie des communes de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE et SAINT ANGEAU.

Le PPR2 d'une superficie de 0,531 km² concerne la vallée de la Bonnieure sur une partie des communes de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-ANGEAU et SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE.

La liste des parcelles concernées constitue l'**annexe n° 2** du présent arrêté.

Les servitudes de ces périmètres sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHEE 1 (PPR1) Vallée de la Tardoire
--

Les activités suivantes sont interdites :

- La création de carrières, d'excavations et tous travaux de terrassement pouvant porter atteinte à la qualité des eaux souterraines, notamment la création de nouvelles routes, d'ouvrages d'art, d'immeubles, d'éoliennes ;
- La création d'étangs, de mares, de retenues d'eau, de piscines, de nouveaux seuils dans la Tardoire ;
- Le remblaiement de gouffres, l'injection de ciment ;
- La création de nouveaux forages ou de puits pour prélever de l'eau ou pour la géothermie ;
- L'épandage, le déversement, le stockage et l'enfouissement de toutes matières organiques brutes issues d'exploitation agricoles (lisiers, jus d'ensilage, purins, matières fermentescibles, etc..) y

compris les boues de station d'épuration, les matières de vidange, les eaux usées brutes de toute origine ;

- Le déversement de produits chimiques ;
- Toutes fuites d'eaux usées dans le sous-sol, notamment les dispositifs d'assainissement individuel défectueux ;
- Les dépôts et stockages d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de déchets et de produits chimiques ;
- Les exploitations d'élevages intensifs dits industriels (élevages hors sol) ;
- Le pâturage ou le pacage dont le chargement instantané est supérieur à 2 UGB par hectare et dont le chargement moyen sur l'année est supérieur à 1,4 UGB ;
- La préparation de bouillies de phytosanitaires aux champs ;
- Les rejets directs d'eaux usées brutes de toute nature dans les milieux superficiels et souterrains ;
- Le dessouchage ;
- L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tout autre produit liquide ou gazeux pouvant porter atteinte à la qualité des eaux ;
- La création de centres d'enfouissement technique, de déchetteries, d'usines d'incinération, de stations d'épuration et de stockage de produits pouvant altérer la qualité des eaux ;

Les activités suivantes sont soumises à réglementation spécifique :

- Les rejets d'eaux pluviales sont tolérés sous réserve qu'ils ne récupèrent pas d'eaux souillées ;
- Les engrais organiques de type fumier et de compost peuvent être utilisés.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHEE 2 (PPR2) Vallée de la Bonniere
--

Les activités suivantes sont interdites :

- La création de carrières, d'excavations et tous travaux de terrassement pouvant porter atteinte à la qualité des eaux souterraines, notamment la création de nouvelles routes, des ouvrages, d'art, des immeubles, d'éoliennes ;
- Le remblaiement de gouffres, l'injection de ciment ;
- L'épandage, le déversement, le stockage et l'enfouissement de toutes matières organiques issues d'exploitation agricoles (lisiers, jus d'ensilage, purins, fientes de volaille, matières fermentescibles, etc..) y compris les boues de station d'épuration, les matières de vidange, les eaux usées brutes de toute origine ;
- Le déversement de produits chimiques ;
- Les rejets directs d'eaux usées brutes non traitées de toute nature dans les milieux superficiels et souterrains

Les activités suivantes sont soumises à réglementation spécifique :

- La réalisation de puits et forages ne peut être autorisée que si leur impact sur la nouvelle ressource est rigoureusement évalué ;
- Les assainissements individuels des trois moulins (Rochelot, l'Oiseau et Patary) sont mis en conformité dans un délai de quatre (4) ans après la date de signature du présent arrêté et contrôlés tous les deux ans ;

- Les rejets d'eaux pluviales sont tolérés sous réserve qu'ils ne récupèrent pas d'eaux souillées ;
- Les engrais organiques de type fumier et de compost peuvent être utilisés.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHEE 1 ET 2

Les activités suivantes sont soumises à réglementation spécifique :

- Les zones d'abreuvement des animaux aux cours d'eau sont aménagées pour éviter la dégradation des berges ;
- Une étude diagnostic de toutes les pratiques agricoles est réalisée : elle intègre les utilisations des passages à gué et des ponceaux, les zones d'abreuvement des animaux ;
- Une fois par an, le SIAEP KARST CHARENTE organise avec les maires des communes concernées, un temps de sensibilisation à la protection des eaux, à l'attention des exploitants agricoles, des organismes professionnels agricoles, des particuliers : d'éventuelles actions peuvent être décidées en commun. La fréquence de ces réunions est adaptée à la demande ;
- Le SIAEP KARST CHARENTE assure une veille foncière dans ces zones ;
- La création ou la modification de seuils est soumise à déclaration auprès des services de la police de l'eau à la direction départementale des territoires. Elle juge de la nécessité de solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé ; si cet avis est nécessaire, la demande de nomination de l'hydrogéologue est adressée à l'agence régionale de santé ;
- Tous les puits et forages existants recensés et diagnostiqués font l'objet soit d'un rebouchage dans les règles de l'art s'ils sont déclarés hors service, soit d'une mise en conformité avec la réglementation générale s'ils sont conservés ;
- Tous les stockages d'hydrocarbures liquides sont recensés et diagnostiqués. S'ils sont non conformes, ils sont mis en conformité avec la réglementation générale (cuvette de rétention ou doubles parois) ;
- De part et d'autre du pont de la RD15 enjambant la Tardoire entre Biagne et Terrebourg, commune de Saint Angeau, le SIAEP KARST CHARENTE appose des panneaux de 2 m x 1,5 m, d'information des conducteurs sur la zone de protection des eaux ; ces panneaux sont entourés de LEDs clignotantes alimentées par panneau solaire, pour être visibles de loin. L'information sur les panneaux est validée par un groupe de travail ad hoc comprenant notamment les élus, les services de la DDT et de l'ARS, l'ADA, etc... Des bandes rugueuses peuvent être implantées sur la chaussée de part et d'autre du pont avant les panneaux d'information pour faire ralentir les conducteurs ;
- De part et d'autre de tous les passages à gué et des ponceaux sur les deux cours d'eau, le SIAEP KARST CHARENTE appose des panneaux d'information à destination de toute personne empruntant ces passages (exploitants agricoles, cyclistes, quads, randonneurs, etc..). L'information à mentionner sur les panneaux est validée par le groupe de travail susvisé.

7.3 – PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ELOIGNEE (PPE)

Ce périmètre couvre environ 23 km². Il s'étend sur une partie du bassin d'alimentation du forage. Il vise à protéger plus spécifiquement le bassin de la Tardoire.

Dans ce périmètre, les dossiers et les études d'impact concernant les activités qui peuvent présenter un risque pour la qualité des eaux, retiennent l'attention des services instructeurs et notamment la création ou l'extension d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

7.4 – PLAN ET RÉSEAU D'ALERTE

Le SIAEP KARST CHARENTE met en place un plan d'alerte et d'intervention en collaboration avec l'ensemble des services concernés [mairies, pompiers, gendarmerie, services de l'État, exploitant, associations (pêche, chasse, randonnée...), riverains, agriculteurs, syndicat hydraulique, agence française de la biodiversité, fédération de pêche, etc.], en cas d'accidents routiers ou d'accidents avec déversement de produits polluants (produits chimiques, hydrocarbures, eaux usées, etc.) pouvant créer une pollution accidentelle des cours d'eau et/ou du milieu souterrain. Ce plan doit s'appuyer sur un réseau de personnes identifiées qui peuvent donner l'alerte. Il définit précisément la liste et les coordonnées des différents intervenants et la procédure à suivre en cas de pollution.

Le SIAEP KARST CHARENTE le présente à l'ensemble des personnes concernées.

Tous les ans, ce plan est mis à jour par une personne identifiée et retransmis à chaque intervenant.

Si nécessaire, il est présenté annuellement au comité syndical du SIAEP KARST CHARENTE.

Article 8 : Le SIAEP KARST CHARENTE recherche puis met en place une sécurisation de l'alimentation en eau potable de ses abonnés. Il élabore un schéma d'intervention fixant les dispositions qu'il prend en cas de problème qualitatif et/ou quantitatif sur le forage les Seigelards et en cas de panne électrique qu'il transmet à l'agence régionale de santé et à la direction départementale des territoires.

Dès l'année 2017, il organise et programme toutes les études et travaux nécessaires pour permettre le secours de plusieurs ressources non secourues actuellement, notamment la source de la Font Saint Aubin (commune de CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE) et la source de la Mouvière (commune de MOUTONNEAU), à partir du forage les Seigelards, de façon partagée avec les collectivités concernées.

Article 9 : Pour améliorer la connaissance du bassin d'alimentation et des relations hydrauliques entre les cours d'eau et le forage les Seigelards, le SIAEP KARST CHARENTE met en œuvre des compléments d'études hydrogéologiques.

Article 10 : Le SIAEP KARST CHARENTE notifie le présent arrêté aux propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée, charge à ceux-ci d'informer leurs bailleurs, titulaires de droit et fermiers. Il met tout en œuvre pour informer les particuliers, les agriculteurs, les institutions, les associations et l'ensemble des personnes concernées, des prescriptions du présent arrêté.

Il contrôle régulièrement avec les maires des communes concernées, le respect de ces servitudes.

Article 11 : Les documents d'urbanisme des communes de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT ANGEAU et SAINT-AMMANT-DE-BONNIEURE intègrent les prescriptions du présent arrêté.

Article 12 : Les pièces annexées au présent arrêté sont :

Annexes 1a et 1b : cartes des périmètres de protection rapprochée et éloignée du forage Les Seigelards.

Annexe 2 : liste des parcelles des périmètres de protection rapprochée du forage Les Seigelards.

Article 13 : La présente déclaration d'utilité publique ne vaut que pour les conditions d'exploitation du forage visées aux articles 2, 3 et 7 du présent arrêté.

TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION

Article 14 : Le SIAEP KARST CHARENTE est autorisé à traiter et à distribuer au public, l'eau destinée à la consommation humaine issue du forage Les Seigelards sur les communes d'AUSSAC-VADALLE, de NANCLARS, PUYREAUX, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, TOURRIERS, VILLEJOUBERT.

Cette autorisation vaut jusqu'au dépôt auprès de l'agence régionale de santé, du dossier de demande d'autorisation de la nouvelle usine de traitement dimensionnée pour permettre le secours de plusieurs ressources non secourues actuellement, notamment la source de la Font Saint Aubin (commune de CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE) et la source de la Mouvière (commune de MOUTONNEAU).

L'eau du forage fait l'objet d'un traitement de filtration sur charbon actif, d'ultrafiltration et de désinfection au chlore. Le procédé de traitement, l'installation, son fonctionnement, le suivi de la qualité des eaux brutes, traitées et distribuées sont placés sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé.

Article 15 : Le SIAEP KARST CHARENTE déclare au directeur général de l'agence régionale de santé toute modification du traitement et de la distribution de l'eau et toute intervention et travaux sur le forage, la station, les réservoirs et le réseau.

Article 16 : Le SIAEP KARST CHARENTE met en œuvre toutes les dispositions nécessaires, pour assurer la distribution d'une eau en permanence conforme aux exigences sanitaires.

Article 17 : Le SIAEP KARST CHARENTE installe un système de sécurisation et d'alarme sur le dispositif permettant d'assurer en permanence la désinfection de l'eau.

Il met en place une mesure et un enregistrement en continu de la teneur en chlore sur l'eau désinfectée dans la bache. Cet analyseur est équipé d'une alarme pour signaler toute défaillance. En cas de déclenchement, le pompage est mis à l'arrêt.

Toutes les données enregistrées sont mises à la disposition du SIAEP KARST CHARENTE et de l'agence régionale de santé sur un site internet dédié.

Article 18 : Le SIAEP KARST CHARENTE s'assure par un matériel de terrain approprié, de la présence permanente de chlore résiduel dans l'eau distribuée.

Il adapte sa surveillance analytique aux paramètres les plus sensibles et assure par leur suivi et par la mise en œuvre d'actions préventives, la permanence de la conformité de l'eau distribuée avec les exigences sanitaires.

Cette surveillance analytique peut être effectuée par des tests de terrain et des analyses en laboratoire. Tous ces résultats analytiques sont transmis régulièrement à l'agence régionale de santé.

Article 19 : Le SIAEP KARST CHARENTE consigne dans le carnet sanitaire, l'ensemble des mesures, interventions, travaux et observations concernant l'exploitation de la station de traitement et du réseau, notamment :

- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et les mesures mises en œuvre pour y remédier ;
- les entretiens, contrôles de l'ensemble des appareillages et matériels ;

- les renouvellements de branchements et de canalisations.

Ce carnet sanitaire est tenu à la disposition des agents de l'agence régionale de santé.

Article 20 : Le SIAEP KARST CHARENTE réalise un diagnostic et une modélisation de l'ensemble de son réseau de distribution. Il communique une copie de cette étude au directeur de l'agence régionale de santé.

Article 21 : La qualité de l'eau est contrôlée selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur. Tous les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de l'exploitant, selon les tarifs et modalités réglementaires.

Des suivis particuliers de paramètres spécifiques peuvent être mis en place en tant que de besoin sur l'eau brute, sur l'eau traitée et sur l'eau distribuée, en cas de difficultés particulières, de dépassements des exigences de qualité ou de vulnérabilité notoire de l'aquifère capté.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 22 : Les travaux et études pour lesquels le délai d'exécution n'est pas précisé, doivent être **budgetés dans un délai de un (1) an** suivant la date de signature du présent arrêté et engagés dans les deux (2) ans suivant la date de signature du présent arrêté.

Tous les travaux, équipements et études préconisés **doivent être achevés dans les cinq (5) ans** suivant leurs engagements.

Article 23 : Le SIAEP KARST CHARENTE transmet régulièrement au directeur de l'agence régionale de santé tous les documents, études, plans, photos, concernant les travaux mentionnés dans le présent arrêté, avec les dates de réalisation.

Article 24 : Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que l'ouvrage reste en exploitation dans les conditions fixées par celui-ci.

Article 25 : Quiconque aura contrevenu aux dispositions des articles 3 et 7 du présent arrêté, sera passible des peines prévues par les articles L211-6, L216-1, L216-6, L216-7, L216-13 et L214-10 du code de l'environnement et par les articles de la partie législative Livre III, titre II, Chapitre IV « dispositions pénales et administratives du code de la santé publique », sans préjudice des peines prévues par d'autres polices administratives (installations classées, etc.).

Article 26 : Le SIAEP KARST CHARENTE déclare au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L-211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le SIAEP KARST CHARENTE doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Article 27 : Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques et les agents de l'agence régionale de santé ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par le présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement et le code de la santé publique. Ils peuvent demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 28 : En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique des travaux d'équipement et de prélèvement nécessaires à la dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour le SIAEP KARST CHARENTE et à compter de sa publication ou affichage pour les tiers. Ce recours peut être précédé d'un seul recours administratif (gracieux auprès du préfet ou hiérarchique auprès des ministres concernés) ; celui-ci suspend le délai du recours contentieux.

En ce qui concerne l'autorisation de prélever les eaux, la présente décision peut faire l'objet, à compter de sa notification pour le demandeur, ou de sa publication ou affichage, pour les tiers, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

- soit d'un recours administratif (gracieux devant le préfet ou hiérarchique devant le ministre concerné) dans un délai de deux (2) mois ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS :
 - par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L-211-1 et L-511-1 du code de l'environnement dans un délai de quatre (4) mois ;
 - par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux (2) mois.

En cas de recours administratif, ces délais de recours contentieux sont prolongés de deux (2) mois. Ces recours n'ont pas d'effet suspensif sur l'exécution de la présente décision.

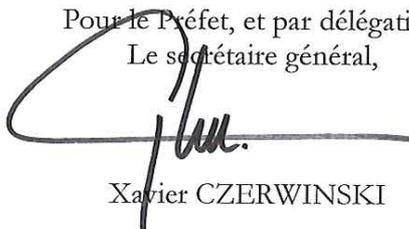
Article 29 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie sera affichée dans chaque mairie intéressée pendant un mois et tenue à la disposition du public en préfecture et sur le site internet de la préfecture pendant un an.

Article 30 : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la directrice départementale des territoires, M. le directeur départemental de l'agence régionale de santé, M. le président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région du KARST de la CHARENTE, M. le directeur de SUEZ EAUX FRANCE à PERIGUEUX, MM. les maires de SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à MM. les maires d'AUSSAC-VADALLE, COULGENS, SAINTE COLOMBE, M. le chef du service départemental de l'agence française de la biodiversité et au commandant du groupement de gendarmerie.

Une copie sera transmise à M. le président du Conseil Départemental, à M. le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à M. le président de Charente Eaux.

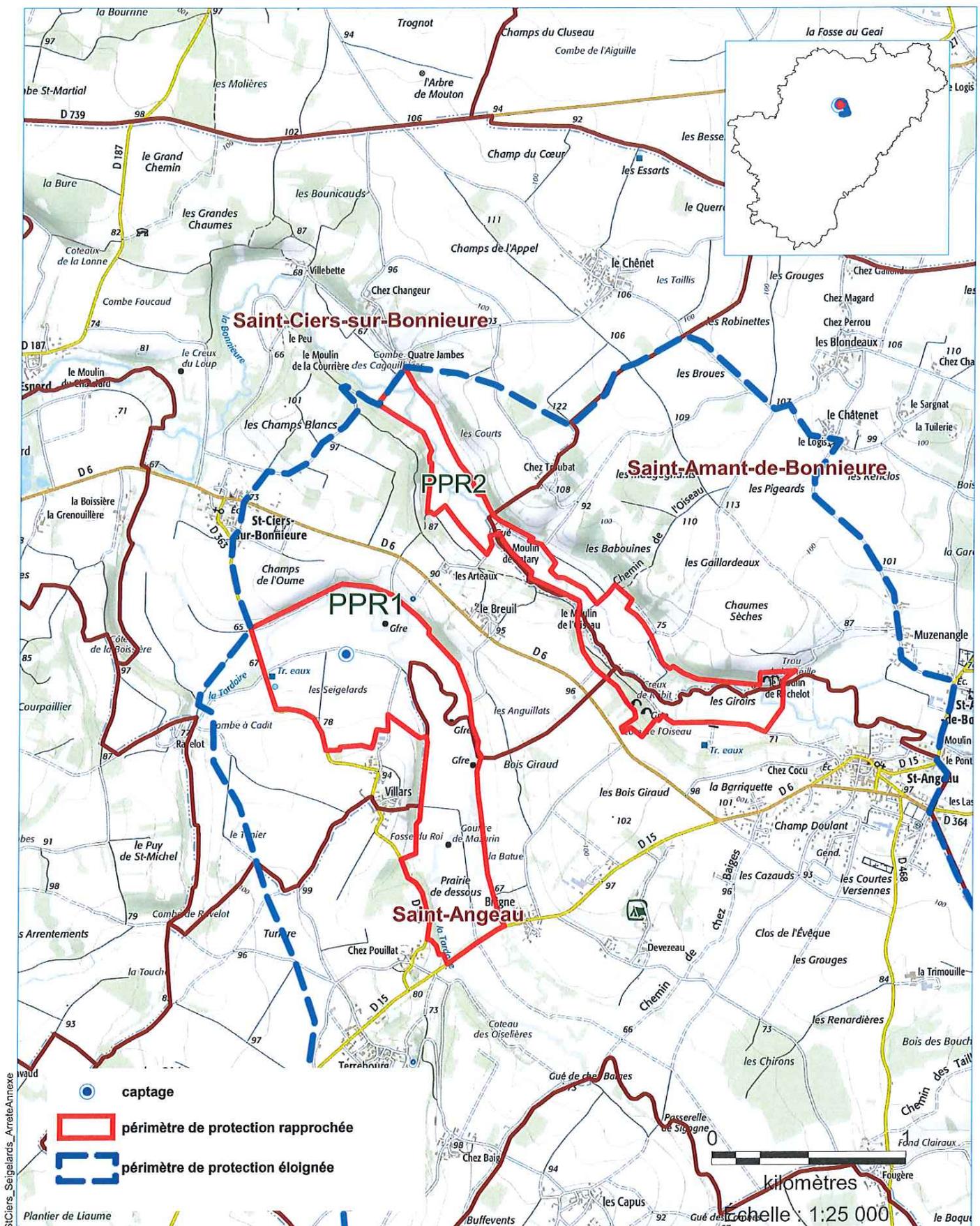
Fait à Angoulême le 26 JUIN 2017.

Pour le Préfet, et par délégation
Le secrétaire général,



Xavier CZERWINSKI

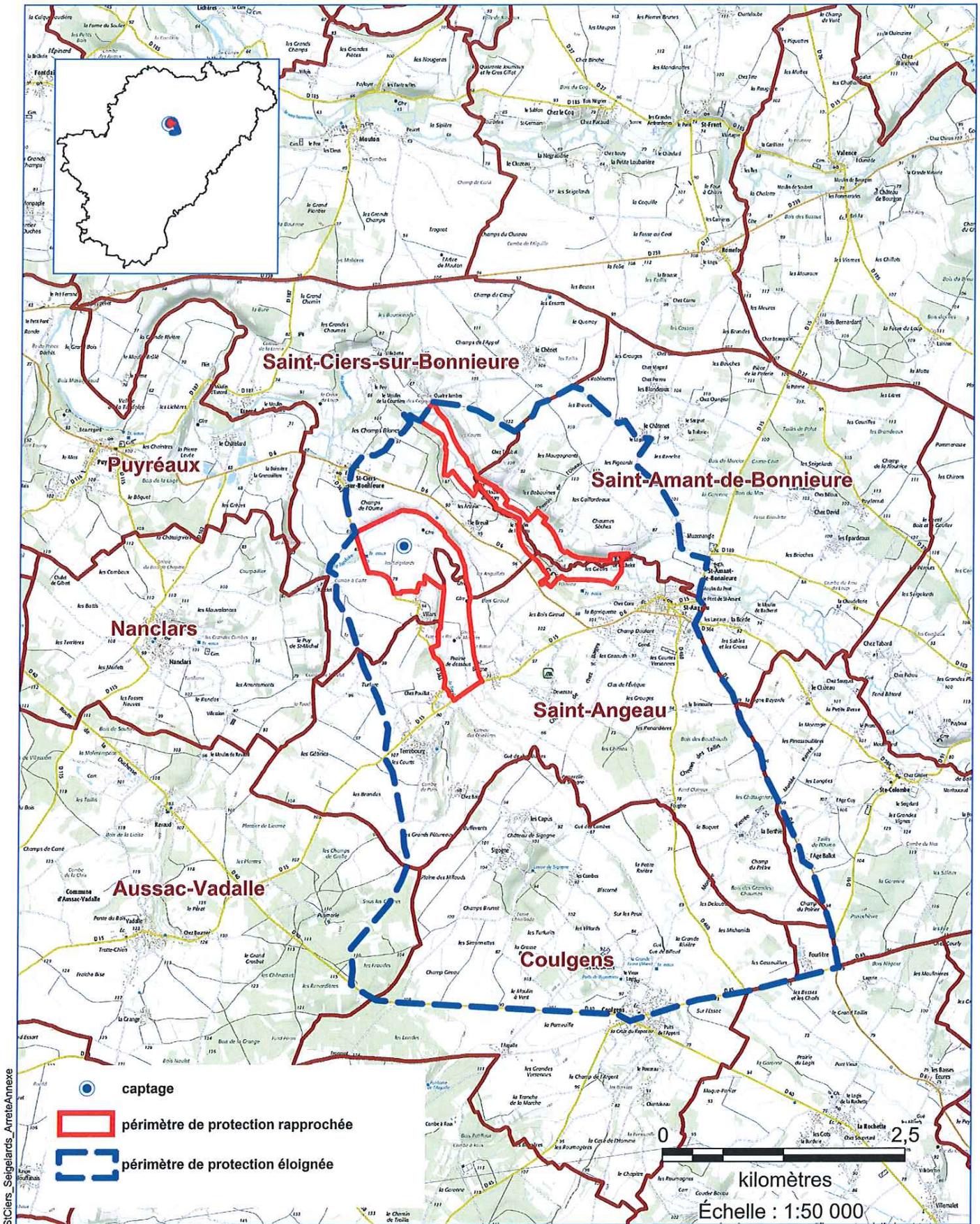
ANNEXE 1a : Périmètres de protection du forage Les Seigelards
SIAEP KARST DE LA CHARENTE



document réalisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

sources : ARS-DD16 santé environnement
IGN scan Express

ANNEXE 1b : Périmètres de protection du forage Les Seigelards
SIAEP KARST DE LA CHARENTE



document réalisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

sources : ARS-DD16 santé environnement
IGN scan Express

SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Annexe 2 : Liste des parcelles des périmètres de protection rapprochée du forage Les Seigelards

Périmètre de protection rapprochée n°1 (PPR1)

N° section	N° parcelle	Lieu-dit	Code postal	Commune	Surface totale (m²)	Nature de la parcelle	Emprise
E	296	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	19,12	Non bâtie	Totale
E	282	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	9709,86	Non bâtie	Totale
E	69	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	4337,04	Non bâtie	Totale
E	979	VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	5214,20	Non bâtie	Totale
E	337	VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	709,30	Non bâtie	Totale
E	368	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	196,57	Non bâtie	Totale
E	367	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	576,06	Non bâtie	Totale
E	366	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	496,45	Non bâtie	Totale
E	365	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	308,24	Non bâtie	Totale
E	364	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	96,16	Non bâtie	Totale
E	363	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	114,66	Non bâtie	Totale
E	362	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	264,28	Non bâtie	Totale
E	361	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	396,60	Non bâtie	Totale
E	360	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	583,05	Non bâtie	Totale
E	359	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	599,83	Non bâtie	Totale
E	374	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	328,65	Non bâtie	Totale
E	371	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	369,11	Non bâtie	Totale
E	370	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	583,26	Non bâtie	Totale
E	369	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	741,57	Non bâtie	Totale
E	386	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	2216,53	Non bâtie	Totale
E	393	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	60,42	Non bâtie	Totale
E	384	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	61,70	Non bâtie	Totale
E	389	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	58,24	Non bâtie	Totale
E	390	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	15,88	Non bâtie	Totale
E	391	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	81,44	Non bâtie	Totale
E	392	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	59,01	Non bâtie	Totale
E	385	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	161,74	Non bâtie	Totale
E	373	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	74,00	Non bâtie	Totale
E	372	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	84,13	Non bâtie	Totale
E	933	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	1588,04	Non bâtie	Totale
E	388	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	9,39	Non bâtie	Totale
E	387	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	3,35	Non bâtie	Totale
E	934	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	181,88	Non bâtie	Totale
E	932	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	325,10	Non bâtie	Totale
E	382	COTES DE CHEZ POUILLAT	110230	SAINT-ANGEAU	1101,46	Non bâtie	Totale
E	381	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	573,98	Non bâtie	Totale
E	380	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	177,53	Non bâtie	Totale
E	379	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	142,03	Non bâtie	Totale
E	378	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	273,64	Non bâtie	Totale
E	377	COTES DE CHEZ POUILLAT	16230	SAINT-ANGEAU	277,84	Non bâtie	Totale
E	981	LE RENCLOS	16230	SAINT-ANGEAU	3912,15	Non bâtie	Totale
ZA	51	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	545,11	Non bâtie	Totale
ZA	50	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	1854,79	Non bâtie	Totale
ZA	49	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	2076,56	Non bâtie	Totale
ZA	67	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	3974,82	Non bâtie	Totale
ZA	64	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	1054,79	Non bâtie	Totale
ZA	68	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	11481,58	Non bâtie	Totale
ZA	66	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	3931,69	Non bâtie	Totale
ZA	65	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	12137,21	Non bâtie	Totale
ZA	63	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	976,54	Non bâtie	Totale
ZA	62	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	703,82	Non bâtie	Totale
ZA	61	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	850,00	Non bâtie	Totale
ZA	60	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	4809,78	Non bâtie	Totale
ZA	52	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	10986,96	Non bâtie	Totale
ZA	44	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	2537,47	Non bâtie	Totale
ZA	48	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	4366,71	Non bâtie	Totale
ZA	47	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	12709,48	Non bâtie	Totale
ZA	43	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	6665,49	Non bâtie	Totale
ZA	45	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	8373,25	Non bâtie	Totale
ZA	58	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	4529,53	Non bâtie	Totale
ZA	57	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	1651,01	Non bâtie	Totale
ZA	56	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	1890,45	Non bâtie	Totale
ZA	55	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	3937,07	Non bâtie	Totale
ZA	54	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	1446,51	Non bâtie	Totale
ZA	53	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	7874,71	Non bâtie	Totale

Périmètre de protection rapprochée n°1 (PPR1)

N° section	N° parcelle	Lieu-dit	Code postal	Commune	Surface totale (m²)	Nature de la parcelle	Emprise
ZA	46	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	21148,15	Non bâtie	Totale
ZA	59	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	8772,55	Non bâtie	Totale
ZA	41	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	2921,00	Non bâtie	Totale
ZA	42	PRAIRIE DE DESSOUS	16230	SAINT-ANGEAU	5113,95	Non bâtie	Totale
ZA	18	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2200,04	Non bâtie	Totale
ZA	14	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	455,58	Non bâtie	Totale
ZA	11	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	5821,81	Non bâtie	Totale
ZA	37	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2188,91	Non bâtie	Totale
ZA	36	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	1816,28	Non bâtie	Totale
ZA	35	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2210,85	Non bâtie	Totale
ZA	33	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	1898,14	Non bâtie	Totale
ZA	32	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2575,06	Non bâtie	Totale
ZA	39	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2331,83	Non bâtie	Totale
ZA	38	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2288,87	Non bâtie	Totale
ZA	34	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	4413,67	Non bâtie	Totale
ZA	16	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	5420,51	Non bâtie	Totale
ZA	15	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	5928,52	Non bâtie	Totale
ZA	13	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	3241,45	Non bâtie	Totale
ZA	12	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	14465,69	Non bâtie	Totale
ZA	10	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	3292,94	Non bâtie	Totale
ZA	9	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	5012,67	Non bâtie	Totale
ZA	8	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	6597,81	Non bâtie	Totale
ZA	7	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	20017,30	Non bâtie	Totale
ZA	31	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2784,82	Non bâtie	Totale
ZA	30	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	1384,49	Non bâtie	Totale
ZA	29	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	1826,69	Non bâtie	Totale
ZA	28	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	2575,49	Non bâtie	Totale
ZA	27	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	3127,86	Non bâtie	Totale
ZA	26	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	9637,33	Non bâtie	Totale
ZA	25	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	7179,53	Non bâtie	Totale
ZA	24	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	4121,84	Non bâtie	Totale
ZA	23	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	1256,03	Non bâtie	Totale
ZA	22	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	8863,50	Non bâtie	Totale
ZA	21	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	4827,83	Non bâtie	Totale
ZA	20	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	1343,28	Non bâtie	Totale
ZA	19	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	3423,01	Non bâtie	Totale
ZA	17	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	20036,32	Non bâtie	Totale
ZA	40	SOUS LES COTES DE VILLARS	16230	SAINT-ANGEAU	20159,31	Non bâtie	Totale
ZA	30	LES FOUCHERS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	6096,34	Non bâtie	Totale
ZA	29	LES FOUCHERS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2829,43	Non bâtie	Totale
ZA	31	LES FOUCHERS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	8145,20	Non bâtie	Totale
ZA	32	LES FOUCHERS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	19173,59	Non bâtie	Totale
ZA	28	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	14126,61	Non bâtie	Totale
ZA	24	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	9216,63	Non bâtie	Totale
ZA	23	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5996,83	Non bâtie	Totale
ZA	26	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5672,79	Non bâtie	Totale
ZA	27	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	58153,24	Non bâtie	Totale
ZA	20	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	60292,69	Non bâtie	Totale
ZA	21	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	9155,64	Non bâtie	Totale
ZA	19	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	6154,33	Non bâtie	Totale
ZA	18	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1810,77	Non bâtie	Totale
ZA	25	LES SEIGELARDS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	67618,85	Non bâtie	Totale
ZA	16	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	148,11	Non bâtie	Totale
ZA	14	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4856,20	Non bâtie	Totale
ZA	13	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5529,57	Non bâtie	Totale
ZA	12	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4109,63	Non bâtie	Totale
ZA	11	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	8591,99	Non bâtie	Totale
ZA	10	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5701,70	Non bâtie	Totale
ZA	9	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	9060,01	Non bâtie	Totale
ZA	8	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4396,40	Non bâtie	Totale
ZA	7	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2854,22	Non bâtie	Totale
ZA	6	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1369,35	Non bâtie	Totale
ZA	5	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1525,90	Non bâtie	Totale
ZA	4	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2164,84	Non bâtie	Totale
ZA	2	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1837,65	Non bâtie	Totale
ZA	1	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	10291,91	Non bâtie	Totale
ZA	15	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	40618,58	Non bâtie	Totale
ZA	3	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	34251,02	Non bâtie	Totale
ZA	17	LES OUMARADES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4307,94	Non bâtie	Totale
ZI	24	PRES DE DESSOUS LES VIGNES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1654,80	Non bâtie	Totale
ZI	23	PRES DE DESSOUS LES VIGNES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1323,31	Non bâtie	Totale
ZI	21	PRES DE DESSOUS LES VIGNES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2723,53	Non bâtie	Totale

Périmètre de protection rapprochée n°1 (PPR1)

N° section	N° parcelle	Lieu-dit	Code postal	Commune	Surface totale (m²)	Nature de la parcelle	Emprise
ZI	19	PRES DE DESSOUS LES VIGNES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	19976,42	Non bâtie	Totale
ZI	22	PRES DE DESSOUS LES VIGNES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	10274,08	Non bâtie	Totale
ZI	20	PRES DE DESSOUS LES VIGNES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	32182,06	Non bâtie	Totale
ZK	53	PRES LONGS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1001,20	Non bâtie	Totale
ZK	52	PRES LONGS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	410,25	Non bâtie	Totale
ZK	51	PRES LONGS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1267,10	Non bâtie	Totale
ZK	50	PRES LONGS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	978,14	Non bâtie	Totale
ZK	49	PRES LONGS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2946,02	Non bâtie	Totale
ZK	48	PRES LONGS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	17828,70	Non bâtie	Totale
ZK	54	LES PRADELLES	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	16384,51	Non bâtie	Totale

Périmètre de protection rapprochée n°2 (PPR2)

N° section	N° parcelle	Lieu-dit	Code postale	Commune	Surface totale (m²)	Nature de la parcelle	Emprise
ZH	56	MOULIN DE ROCHELOT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	628,77	Non Bâtie	Totale
ZH	55	MOULIN DE ROCHELOT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	1042,43	Non Bâtie	Totale
ZH	54	MOULIN DE ROCHELOT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	3073,65	Non Bâtie	Totale
ZH	57	MOULIN DE ROCHELOT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	4778,64	Non Bâtie	Totale
ZH	53	SUR ROCHELOT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	11985,22	Non Bâtie	Totale
ZH	52	SUR ROCHELOT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	29464,24	Non Bâtie	Totale
ZH	4	PRES CHANGEUR	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	1312,00	Non Bâtie	Totale
ZH	6	PRES CHANGEUR	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	41243,87	Non Bâtie	Totale
ZH	5	PRES CHANGEUR	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	786,54	Non Bâtie	Totale
ZH	50	PRES CHANGEUR	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	3057,16	Non Bâtie	Totale
ZH	49	PRES CHANGEUR	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	899,59	Non Bâtie	Totale
ZH	3	PRES CHANGEUR	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	13214,67	Non Bâtie	Totale
ZH	51	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	261,73	Non Bâtie	Totale
ZH	48	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	2664,47	Non Bâtie	Totale
ZH	12	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	7969,13	Non Bâtie	Totale
ZH	11	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	7453,01	Non Bâtie	Totale
ZH	10	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	9264,96	Non Bâtie	Totale
ZH	8	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	4208,69	Non Bâtie	Totale
ZH	7	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	7907,35	Non Bâtie	Totale
ZH	13	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	9846,90	Non Bâtie	Totale
ZH	9	PRES DE LA ROCHE	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	14995,15	Non Bâtie	Totale
ZB	62	LES PRES SECS	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	2304,97	Non Bâtie	Totale
ZB	61	LES PRES SECS	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	740,22	Non Bâtie	Totale
ZB	60	LES PRES SECS	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	2988,37	Non Bâtie	Totale
ZB	59	LES PRES SECS	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	6837,02	Non Bâtie	Totale
ZB	68	LES PERCHES	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	8451,59	Non Bâtie	Totale
ZB	66	LES PERCHES	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	8149,83	Non Bâtie	Totale
ZB	63	LES PERCHES	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	5571,49	Non Bâtie	Totale
ZB	65	LES PERCHES	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	9669,85	Non Bâtie	Totale
ZB	101	LES PERCHES	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	2705,94	Non Bâtie	Totale
ZB	67	LES PERCHES	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	2467,93	Non Bâtie	Totale
ZB	855	CHEZ TROUBAT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	86,91	Non Bâtie	Totale
A	853	CHEZ TROUBAT	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	103,03	Non Bâtie	Totale
A	919	MOULIN DE PATARY	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	1297,24	Non Bâtie	Totale
A	918	MOULIN DE PATARY	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	311,19	Non Bâtie	Totale
A	920	MOULIN DE PATARY	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	1287,99	Non Bâtie	Totale
A	921	MOULIN DE PATARY	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	479,07	Bâtie	Totale
A	1249	MOULIN DE PATARY	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	198,46	Non Bâtie	Totale
A	1248	MOULIN DE PATARY	16230	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	1452,28	Non Bâtie	Totale
A	131	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1254,16	Non Bâtie	Totale
A	130	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1223,59	Non Bâtie	Totale
A	129	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1508,79	Non Bâtie	Totale
A	128	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1498,09	Non Bâtie	Totale
A	119	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	3334,23	Non Bâtie	Totale
A	118	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	3009,00	Non Bâtie	Totale
A	112	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	317,26	Non Bâtie	Totale
A	113	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1366,49	Non Bâtie	Totale
A	111	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1140,84	Non Bâtie	Totale
A	110	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	2119,85	Non Bâtie	Totale
A	109	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	2721,61	Non Bâtie	Totale
A	100	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	752,11	Non Bâtie	Totale
A	99	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1419,62	Non Bâtie	Totale
A	90	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	2382,17	Non Bâtie	Totale
A	108	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	1099,10	Non Bâtie	Totale
A	102	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	2728,17	Non Bâtie	Totale
A	101	COTE DE L'OISEAU	16230	SAINT-ANGEAU	2738,23	Non Bâtie	Totale
A	2	PRES DE LA COTE	16230	SAINT-ANGEAU	3532,65	Non Bâtie	Totale

Périmètre de protection rapprochée n°2 (PPR2)

N° section	N° parcelle	Lieu-dit	Code postale	Commune	Surface totale (m²)	Nature de la parcelle	Emprise
A	1	PRES DE LA COTE	16230	SAINT-ANGEAU	1086,41	Non Bâtie	Totale
A	3	PRES DE LA COTE	16230	SAINT-ANGEAU	4508,22	Non Bâtie	Totale
A	4	PRES DE LA COTE	16230	SAINT-ANGEAU	11116,06	Non Bâtie	Totale
A	5	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	6487,86	Non Bâtie	Totale
ZB	142	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	4938,13	Non Bâtie	Totale
ZB	52	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	2337,86	Non Bâtie	Totale
ZB	51	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	4062,32	Non Bâtie	Totale
ZB	50	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	4092,91	Non Bâtie	Totale
ZB	43	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	3411,52	Non Bâtie	Totale
ZB	42	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	3510,09	Non Bâtie	Totale
ZB	41	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	1468,28	Non Bâtie	Totale
ZB	40	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	1536,96	Non Bâtie	Totale
ZB	39	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	2738,91	Non Bâtie	Totale
ZB	38	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	2823,63	Non Bâtie	Totale
ZB	37	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	3443,64	Non Bâtie	Totale
ZB	49	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	18501,52	Non Bâtie	Totale
ZB	48	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	8709,97	Non Bâtie	Totale
ZB	47	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	1003,93	Non Bâtie	Totale
ZB	46	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	1012,44	Non Bâtie	Totale
ZB	45	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	4260,12	Non Bâtie	Totale
ZB	44	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	4191,72	Non Bâtie	Totale
ZB	141	LES GRANDS CARTIERS	16230	SAINT-ANGEAU	1192,59	Non Bâtie	Totale
ZB	140	MOULIN DE ROCHELOT	16230	SAINT-ANGEAU	835,27	Non Bâtie	Totale
C	442	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	893,13	Non Bâtie	Totale
C	448	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	769,70	Non Bâtie	Totale
C	447	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	214,76	Non Bâtie	Totale
C	446	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	256,52	Non Bâtie	Totale
C	445	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1635,94	Bâtie	Totale
C	450	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5122,64	Bâtie	Totale
C	449	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5743,44	Non Bâtie	Totale
C	444	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1284,17	Non Bâtie	Totale
C	443	MOULIN DE L'OISEAU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1238,75	Non Bâtie	Totale
ZH	87	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	280,00	Non Bâtie	Totale
ZH	86	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	281,29	Non Bâtie	Totale
ZH	85	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	6605,99	Non Bâtie	Totale
ZH	88	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	11608,96	Non Bâtie	Totale
ZH	84	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1783,83	Non Bâtie	Totale
ZH	83	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	696,26	Non Bâtie	Totale
ZH	82	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	932,49	Non Bâtie	Totale
ZH	81	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2479,65	Non Bâtie	Totale
ZH	79	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4280,48	Non Bâtie	Totale
ZH	78	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1372,17	Non Bâtie	Totale
ZH	77	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	5205,65	Non Bâtie	Totale
ZH	76	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	10089,17	Non Bâtie	Totale
ZH	80	PRES DE MAILLOU	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	7509,71	Non Bâtie	Totale
ZH	118	PRES DU PUIT	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	519,49	Non Bâtie	Totale
ZH	121	PRES DU PUIT	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1266,89	Non Bâtie	Totale
ZH	120	PRES DU PUIT	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1421,17	Non Bâtie	Totale
ZH	119	PRES DU PUIT	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1779,94	Non Bâtie	Totale
ZH	117	PRES DU PUIT	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2166,17	Non Bâtie	Totale
ZH	116	PRES DU PUIT	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	259,06	Non Bâtie	Totale
ZH	258	PRES GALANTS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	190,62	Non Bâtie	Totale
ZH	257	PRES GALANTS	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	23254,43	Non Bâtie	Totale
ZH	112	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4023,10	Non Bâtie	Totale
ZH	107	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2339,31	Non Bâtie	Totale
ZH	106	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	2157,03	Non Bâtie	Totale
ZH	101	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4771,44	Non Bâtie	Totale
ZH	100	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	720,21	Non Bâtie	Totale
ZH	96	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4435,75	Non Bâtie	Totale
ZH	95	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	4734,62	Non Bâtie	Totale
ZH	92	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1740,26	Non Bâtie	Totale
ZH	114	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	14023,05	Non Bâtie	Totale
ZH	113	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	11708,03	Non Bâtie	Totale
ZH	90	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1106,54	Non Bâtie	Totale
ZH	89	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	6792,42	Non Bâtie	Totale
ZH	102	PRES BARDET	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	1092,35	Non Bâtie	Totale
ZH	207	PATARY	16230	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	7655,80	Bâtie	Totale

UD DIRECCTE

16-2017-06-28-001

Arrêté portant affectation des agents de contrôle dans
l'Unité de Contrôle de la Charente et gestion des intérimis

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de la CHARENTE

DIRECCTE NOUVELLE AQUITAINE

**ARRETE portant affectation des agents de contrôle
dans l'Unité de Contrôle de la Charente et gestion des intérim**

Le Responsable de l'Unité Départementale de la CHARENTE de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région NOUVELLE AQUITAINE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° 2016-18 du 4 janvier 2016 portant localisation et délimitation des unités de contrôle d'inspection du travail de la DIRECCTE Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la décision n° 2015/DIRECCTE/SG/003 du 13 novembre 2015 portant affectation des agents du système d'inspection du travail de la Région Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté n° 2016-083 du 29 juin 2016 de Madame la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou Charentes, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pascal CHAUSSEE, responsable de l'unité Départementale du département de la Charente ;

ARRETE

.../...

Article 1 :

Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle du département de la CHARENTE (15 rue des Frères Lumière 16000 ANGOULEME)

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Pascale ROUSSELY LAFOURCADE

- 1^{ère} section : Madame Murielle MOUSNIER, Inspecteur du Travail
- 2^{ème} section : Monsieur Alban CHANSON, Inspecteur du travail ;
- 3^{ème} section : Poste vacant
- 4^{ème} section : Madame Pascale DELMAS, Inspecteur du Travail ;
- 5^{ème} section : Madame Marylène MARIN, Inspecteur du Travail ;
- 6^{ème} section : Madame Léa CASEROTTO, Inspecteur du Travail ;
- 7^{ème} section : Madame Sylvie RAUD, Inspecteur du Travail ;
- 8^{ème} section : Madame Arleyne AUGIER, Inspecteur du Travail à compter de sa titularisation ;
- 9^{ème} section : Madame Nathalie SARDIN, Contrôleur du Travail ;
- 10^{ème} section : Madame Aurore MARTY, Contrôleur du Travail ;
- 11^{ème} section : Poste vacant

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

- 3^{ème} section : Les Inspecteurs du travail des sections, 1, 2, 4 et 6 selon la répartition figurant en annexe 1
- 8^{ème} section : Les Inspecteurs du travail des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} sections selon la répartition figurant en annexe 2, jusqu'à la titularisation de l'inspecteur du travail
- 9^{ème} section : L'inspecteur du travail de la 2^{ème} section
- 10^{ème} section : L'inspecteur du travail de la 1^{ère} section

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4.

Article 3 :

Jusqu'à la titularisation du contrôleur du travail de la 8^{ème} section comme inspecteur du travail, le contrôle des établissements de la section 8 est réparti comme suit :

- établissements de moins de 50 salariés : le contrôleur du travail de la 9^{ème} section.
- établissements de plus de 50 salariés : les inspecteurs du travail des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} sections suivant répartition figurant en annexe 2.

Article 4 :

Pendant l'absence de l'inspecteur du travail en charge de la 7^{ème} section, l'intérim est réparti selon la répartition figurant en annexe 3.

Article 5 :

Pendant la vacance de la 3^{ème} section, à compter du 1^{er} juillet 2017, le contrôle des établissements est assuré par les inspecteurs du travail des 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} section, et par les contrôleurs des 9^{ème} et 10^{ème} section selon la répartition figurant en annexe 1.

Article 6 :

Pendant la vacance de la 11^{ème} section, à compter du 1^{er} février 2017, le contrôle des établissements de plus de 50 salariés est assuré par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section.

Le contrôle des établissements de moins de 50 salariés est assuré par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section et le contrôleur du travail de la 10^{ème} section suivant répartition figurant en annexe 4.

.../...

Article 7 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 2° du code du travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui n'est pas assuré par le contrôleur du travail de la 10^{ème} section est confié à l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur mentionnée ci-dessus, le contrôle est assuré par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Intérim des inspecteurs du travail :

- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section est assuré par l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section à compter de sa titularisation, ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section est assuré par l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section à compter de sa titularisation ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section est assuré par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section à compter de sa titularisation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section est assuré par l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section à compter de sa titularisation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section est assuré par l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section à compter de sa titularisation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section est assuré par l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section à compter de sa titularisation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section.

.../...

- L'intérim de l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section, à compter de sa titularisation, est assuré par l'inspecteur du travail de la 1^{ère} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section.

Intérim des contrôleurs du travail :

- L'intérim du contrôleur du travail de la 9^{ème} section est assuré par le contrôleur du travail de la 10^{ème} section.
- L'intérim du contrôleur du travail de la 10^{ème} section est assuré par le contrôleur du travail de la 9^{ème} section.

Article 9 :

Cependant, l'application de l'article 8 ne peut avoir pour effet de confier à un inspecteur du travail l'intérim de plus de deux sections.

Dans une telle hypothèse, les autres intérimaires en surnombre seront réaffectés à l'agent immédiatement suivant selon l'ordre déterminé à l'article 4.

Exemple :

En cas d'absence des inspecteurs du travail des 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} sections, l'intérim des sections 1 et 2 sera assuré par l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section et l'intérim de la 4^{ème} section basculera à l'inspecteur du travail de la 6^{ème} section.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 8, ou lorsqu'en application de l'article 9, le nombre d'inspecteurs du travail présents ne permet pas d'assurer l'ensemble des intérimaires, l'intérim est assuré par Pascale ROUSSELY LAFOURCADE, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle de la Charente et en cas d'empêchement, le pouvoir de décision est assuré par Marilyne MARTINEZ, directrice adjointe de l'unité départementale de la Charente.

Article 11 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 12 :

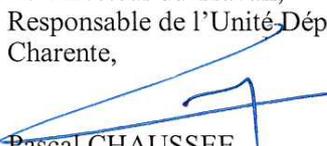
Le responsable de l'unité départementale de la Charente de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la région Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente.

Article 13 :

La présente décision annule et remplace la décision en date du 23 janvier 2017 à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à ANGOULEME, le 28 juin 2017

Le Directeur du Travail,
Responsable de l'Unité Départementale de la
Charente,


Pascal CHAUSSEE

3^{ème} SECTION

<u>Communes</u>	<u>Ets – 50 salariés</u>	<u>Ets + 50 salariés</u>	<u>Ensemble des décisions</u>
GOND PONTOUVRE	Contrôleur du travail de la 10 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 1 ^{ère} section	Inspecteur du travail de la 1 ^{ère} section
CHAMPNIERS	Contrôleur du travail de la 9 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 6 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 6 ^{ème} section
Nanclars Puyréaux St Ciers sur Bonnieure Fontclaireau Mouton St Front Aunac Lichères Moutonneau Bayers Chenommet Couture St Sulpice de Ruffec St Gourson Poursac Chenon Verteuil St Georges Barro Bioussac Condac Taizé-Aizie Ruffec Les Adjots	Inspecteur du travail de la 2 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 2 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 2 ^{ème} section
Tourriers Aussac Vadalle Villejoubert St Amant de Boixe Vervant Maine de Boixe Cellettes Mansle Saint Groux Luxé Juillé Fontenille Lannes Salles de Villefagnan Charmé Tuzie Courcome Villefagnan Raix La Faye La Chèverrie Bernac St Martin du Clocher Villiers le Roux Montjean Londigny	Inspecteur du travail de la 4 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 4 ^{ème} section	Inspecteur du travail de la 4 ^{ème} section

8^{ème} SECTION

INSPECTEURS	Etablissements+ 50 salariés
1^{ère} section	ASSOCIATION ST PAUL – 16000 Angoulême CASTORAMA – 16000 Angoulême STGA – 16000 Angoulême SODIPORC – 16000 Angoulême SUPER U 16400 La Couronne
2^{ème} section	APEC - 16190 Montmoreau ADAPEI – 16210 Chalais AUCHAN – 16400 La Couronne CH CAMILLE CLAUDEL 16400 La Couronne CIBDI 16000 Angoulême Clinique ST JOSEPH – 16000 Angoulême MULTI PACKAGING SOLUTIONS - 16400 La Couronne NEXEYA SYSTEMS – 16400 La Couronne SWEETCOM – 16390 Laprade TRANSDEV – 16000 Angoulême
5^{ème} section	AHLSTROM – 16390 Saint Séverin LIPPI – 16440 Mouthiers EHPAD TALLEYRAND – 16210 Chalais SELP SECURE – 16000 Angoulême Société Nouvelle BALLUTEAUD – 16190 St Amant de Montmoreau
5^{ème} section	Pouvoir de décision sur l'ensemble des établissements de moins de 50 salariés

INTERIM DE LA 7^{ème} section (quel que soit l'effectif)

INSPECTEURS	COMMUNES
2^{ème} section	Baignes Barbezieux Barret Boisbretreau Bors Chantillac Condéon Guimps Le Tâtre Montmérac Oriolles Reignac Salles de Barbezieux Touvérac
4^{ème} section	Brossac Châtignac Chillac Guizengeard Passirac Roulet Sauvignac St Vallier Ste Souline
5^{ème} section	Ambleville Angoulême Birac Bonneuil Châteauneuf Criteuil Eraville Lachaise Ladiville Lagarde s/le Né Lignières Sonnevillle Malaville Mosnac Nonaville Saint Palais du Né Sireuil St Bonnet St Médard Touzac Trois Palis Vignolles Viville
6^{ème} section	Angeduc Berneuil Bessac Brie sous Barbezieux Challignac Nersac St Aulais la Chapelle Val des Vignes

INTERIM de la 11^{ème} SECTION

Le contrôleur du travail de la 10^{ème} section assure l'intérim des établissements de moins de 50 salariés de la 11^{ème} section situés à l'ouest des communes suivantes incluses :

Claix
Plassac Rouffiac
Bécheresse
Pérignac
Montmoreau St Cybard
Sainte Eutrope
Courgeac
Montboyer
Coulac
Orival
Saint Quentin de Chalais

L'inspecteur du travail de la 1^{ère} section assure l'intérim des établissements de moins de 50 salariés de la 11^{ème} section situés à l'est des communes suivantes incluses :

La Couronne
Mouthiers sur Boème
Voulgézac
Chadurie
Aignes et Puypéroux
Saint Amant de Montmoreau
Saint Laurent de Belzagot
Bors de Montmoreau
Bellon
Saint Romain
Rouffiac
Les Essarts